bpifrance | SERVIR L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL

Bpifrance Participations

2020

SOMMAIRE

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL 3

2. CHIFFRES CLES 4
- 2.1. Bilan 2020 4
- 2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2020 4

3. RAPPORT DE GESTION 5
- 3.1. Rapport d'activité 5

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 35
- 4.1. Gouvernance 35
- 4.2. Mandats 36
- 4.3. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale 38
- 4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce 39
- 4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital 40
- 4.6. Choix des modalités d'exercice de la direction générale 40

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE 40

6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE 42
- 6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance 42
- 6.2. Organigramme fonctionnel 43
- 6.3. Organigramme du réseau 44

7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES 45

8. COMPTES SOCIAUX + NOTES 46

9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 63
- 9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 63
- 9.2. Rapport spécial sur les conventions réglementées 68

10. ANNEXES : 79

ANNEXE 10.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2020 79

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

L'année 2020 a été une année de profonds changements pour Bpifrance. Les 5 « enfants » du plan stratégique 2019 sont devenus adultes. Lac I déploie son capital. Le plan Deeptech accélère avec la création de la plateforme nationale de transfert de technologies.

Notre activité de financement de la création d'entreprises et des TPE a explosé et est pleinement digitalisée. L'Accompagnement a multiplié les missions de conseil et nous sommes devenus le premier réseau européen d'*executive education* avec nos 55 écoles ; le VTE prend son essor, l'Export sur l'Afrique aussi. Enfin, le Fonds Bpifrance Entreprises 1 a été lancé en octobre 2020. Il permettra aux particuliers d'investir dans un portefeuille agrégé de plus de 1500 entreprises françaises.

Face à la crise de la Covid-19, inédite par son ampleur et ses conséquences, la banque a pleinement révélé son ADN : vélocité, banque publique et de place, banque du cœur, banque digitale, banque pour tous (start-up, TPE, PME, fonds d'investissement, ETI, grands groupes). En appui de l'Etat et des Régions, Bpifrance a su répondre présent, en se mobilisant aux côtés des entreprises et de leurs dirigeants.

Avec 45 Md€ injectés dans l'économie en crédits, fonds propres, subventions, aides et garanties (auxquels s'ajoutent les 110 Md€ de PGE dont la garantie est opérée par Bpifrance), Bpifrance a mobilisé au côté de la puissance publique et de manière contracyclique, l'ensemble de ses métiers au service de l'urgence économique. Bpifrance est devenu l'opérateur du Plan de Relance pour les entreprises (En 2020, plus de 420 M€ mobilisés en soutien des filières industrielles dans le cadre de France Relance) tout en animant fortement le marché de l'investissement.

Ainsi, l'activité du réseau de Bpifrance en Financement a été très intense avec 20,5Md€ injectés au total dans les entreprises (+9,5% vs 2019). Côté investissement, l'activité de fonds propres a permis la mobilisation de 3,6Md€, partagée entre les interventions directes au capital des entreprises et les interventions indirectes au service de l'écosystème des fonds d'investissement français. L'activité Export a joué son rôle contracyclique, avec une progression, pour l'activité des Garanties Export, du nombre d'opérations en Assurance-Crédit et Garantie de cautions. L'activité s'accompagne aussi d'une progression importante des volumes en montant, avec un retour de contrats significatifs.

L'Accompagnement a été repensé en profondeur pour s'adapter aux besoins des dirigeants dans un contexte de crise, en insistant sur le Rebond et en s'appuyant sur le digital. En complément des Accélérateurs et des missions de conseil, l'accompagnement dit « ponctuel », a permis de toucher près de 30 000 dirigeants via le *e-learning* (+74%) et près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostics digitaux (+216%).
Les Partenariats régionaux se sont massivement renforcés au service des entreprises. Les dispositifs partenariaux mis en place avec chaque Région ont permis au total à plus de 17 000 entreprises de mobiliser plus de 2 Md€, notamment avec la mise en place des Prêts Rebond. Nous avons enfin travaillé en grande proximité avec la Commission européenne et le groupe BEI tant pour la mise en œuvre des dispositifs de soutien face à cette crise que pour préparer la relance

En restant plus que jamais aux côtés des entrepreneurs, Bpifrance poursuivra en 2021 son action pour permettre aux entreprises de se projeter dans le monde de l'après crise. Bpifrance maintiendra son action transformante en permettant aux entreprises d'aborder sereinement les profondes mutations de l'économie, en particulier celles liées au dérèglement climatique.

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général de Bpifrance Participations

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2020

Ci-dessous des chiffres clés issus des comptes sociaux de Bpifrance Participations :

En millions d'euros	2019	2020
Résultat net après impôts	**1 309**	**1 139**
Total Bilan	**25 426**	**27 239**
Portefeuille		
Valeur brute	29 117	31 075
Engagements non libérés	7 346	8 227
Dépréciations	-5 265	-4 513
Valeur nette comptable	23 852	26 562

2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2020

2.2.1. Capital social, capitaux propres au 31 décembre 2020

(a) Capital social au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le capital de Bpifrance Participations s'élève à 15 931 802 597,07 euros.
A cette date, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance Participations.

(b) Capitaux propres au 31 décembre 2020

En millions d'euros	Au 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Augmentation du capital	Libération du capital	Résultat N	Provisions réglementées	Au 31/12/2020
Capital social	15 932								15 932
dont capital non appelé	-								-
Prime d'apport	211								211
Prime d'émission	-								-
Réserve légale	253		65						318
Report à nouveau	(53)	1 309	(65)	(265)					925
Résultat de la période	1 309	(1 309)					1 139		1 139
Provisions réglementées	18							(2)	16
TOTAL	**17 669**	**-**	**-**	**(265)**	**-**	**-**	**1 139**	**(2)**	**18 541**

Au cours de l'exercice 2020, la variation des capitaux propres s'établit au total à +872 M€. Cette variation correspond à la constatation du résultat annuel de +1 139 M€, d'une part et des dividendes distribués à Bpifrance SA à hauteur de 265 M€ au titre de l'exercice 2019, d'autre part.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2020 n'enregistre pas l'augmentation de capital de 3 Md€ décidée par le conseil d'administration de décembre car elle n'est pas souscrite à cette date.

2.2.2. Actionnariat au 31 décembre 2020

A la suite de la fusion-absorption le 18 décembre 2020 de Bpifrance SA par sa filiale Bpifrance Financement (aujourd'hui Bpifrance), Bpifrance détient la totalité du capital de Bpifrance Participations (sous réserve d'une action prêtée à une personne physique salariée du groupe Bpifrance).

Bpifrance est détenue à 49,2% par l'Etat (via l'EPIC Bpifrance) et à 49,2% par la Caisse des Dépôts. Le solde du capital social de Bpifrance, outre 0,2% d'actions auto-détenues, est détenu par des établissements de crédit, des entreprises

d'investissement, des sociétés de financement ou des entreprises d'assurance agréés, bénéficiaires de garanties consenties par Bpifrance ou l'une de ses filiales.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 6.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Rapport d'activité

3.1.1. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Le 4 janvier 2021, les actionnaires de FCA et PSA ont validé le projet de fusion des deux constructeurs automobiles afin de créer le quatrième groupe mondial. Le 18 janvier 2021, premier jour de cotation du nouveau groupe Stellantis dont la capitalisation boursière en date d'introduction en bourse était de près de 40 Md€, Bpifrance a échangé ses actions PSA contre des actions Stellantis.

3.1.2. Les missions et les métiers

3.1.2.1. La doctrine d'investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée le 25 juin 2013 par le Conseil d'administration de la holding du groupe Bpifrance. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

● Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;

● Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;

● Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;

● Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc…

● Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME ;
- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
- le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

● Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

● Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non-réalisation de l'opération d'investissement ;

- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

Exception relative aux Fintechs

● Si les investissements au capital des banques et compagnies d'assurance ne sont pas autorisés dans le cas général, Bpifrance Investissement pourra cependant investir dans les Fintechs disposant d'agréments bancaires ou d'assurance. Est désignée comme Fintech, toute entreprise réunissant toutes les conditions suivantes :

- Start-up ou PME en forte croissance ;
- Possédant ou en voie de développer une technologie ou un Business Model innovants, lui permettant de se différencier des acteurs traditionnels dont le business model repose largement sur l'utilisation intensive de leur bilan ;
- Proposant des produits ou services financiers, et/ou des produits ou services à destination du secteur financier.

Les investissements dans ces Fintechs poursuivront l'objectif de prendre des participations dans des entreprises d'intérêts technologique ou stratégique pour les métiers de Bpifrance, dans une logique de Corporate Venture, et / ou de concourir à l'émergence de champions européens. Les prises de participation devront systématiquement être minoritaires et réalisées aux côtés d'un acteur régulé ou financier, Bpifrance Investissement ne devant être ou devenir premier actionnaire parmi la catégorie englobant à la fois les investisseurs régulés et financiers, ni actionnaire de référence dans de telles sociétés.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

3.1.2.2. Organisation des métiers du pôle Investissement de Bpifrance

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- Fonds de fonds, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT31 et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI II, FFFI III, FFI IV et FFI V).

Le métier fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le Fonds de Fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'Innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), le Fonds French Touch (FFT, co-géré avec la Direction de l'Innovation) souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le Fonds de Fonds Digital (FFD) souscrit par

[1]*Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %*

la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales et le Fonds de Fonds Growth (FFG) souscrit par la CDC et des assureurs.

Une nouvelle activité à destination des particuliers a également été développé au travers du Fonds Bpifrance Entreprises 1 constitué en 2020.

- **La Direction du Capital Développement** investit directement en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes afin de soutenir les PME, ETI et grandes entreprises françaises dans leur projet de développement et de croissance. Implantée sur l'ensemble du territoire avec 49 bureaux régionaux, les 160 investisseurs professionnels de cette direction assurent un rôle d'investisseur minoritaire actif recherchant une performance durable et responsable sur le long terme pour leurs participations.

  Cette direction inclut les activités de :

  - **Large Cap**, afin d'accompagner le développement des ETI et grandes entreprises françaises (15 Md€ sous gestion) ;
  - **Mid Cap**, afin d'accélérer la croissance des PME et ETI indépendantes à fort potentiel (1,6 Md€ sous gestion) ;
  - **Small Cap, afin de faire grandir les PME de nos territoires (1,5 Md€ sous gestion) ;**
  - **Partenariats Fonds Souverains**, afin de s'allier aux investisseurs de long terme et fonds souverains (1 Md€ sous gestion) ;
  - **Fonds Spécialisés (Tourisme, Filières, FAA, SPI, Lac1)**, afin d'adresser à travers la gestion pour compte de tiers des besoins spécifiques identifiés (6,5 Md€ sous gestion) ;

  Au total, le portefeuille du Capital Développement est composé de plus de 600 participations pour un montant d'actifs sous gestion de 26 Md€.

- **Innovation** : les équipes de gestion du métier Innovation investissent en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives. Les équipes d'investissement sont structurées par pôles d'investissements dédiés à des secteurs ou des stades d'intervention et agissent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, ou détenus par des tiers (dont certains fonds du Programme d'Investissements d'Avenir).
  Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :
  - Le pôle ***Large Venture*** qui investit via Bpifrance Participations et Bpifrance Innovation I – Large Venture 2 dans tous les domaines de l'Innovation (principalement les sociétés en forte accélération dans les domaines du Numérique et des Sciences de la Vie) et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
  - Le pôle ***Digital Venture*** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et le fonds Bpifrance Innovation I - Digital Venture Seed & Digital Venture AB dans des start-ups du numérique, à des stades d'amorçage et de séries A et B ;
  - Le pôle ***Sciences de la Vie*** qui intervient en capital risque dans des biotech et medtech via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Innovation I - Medtech ;
  - Le pôle ***Patient Autonome*** qui intervient sur le secteur de la santé numérique à travers le fonds Bpifrance Innovation I - Patient Autonome ;
  - Le pôle ***Ecotechnologies*** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Innovation I - Impact ;
  - Le pôle ***French Tech Accélération*** qui intervient via le fonds éponyme en soutien aux accélérateurs et fonds d'investissements d'accélération ;
  - Le pôle ***Innovation Transverse Capital-risque*** qui intervient via les fonds PSIM, Definvest, French Tech Seed ;

- Le pôle ***Industries Culturelles et Créatives*** qui intervient via les fonds suivants : Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence (FSFE), Mode et Finance 2, Patrimoine et Création 2, Bpifrance Mezzanine I, Bpifrance Capital I et Tech&Touch.

Les équipes Accompagnement du métier Innovation sont regroupées au sein de ***Bpifrance Le Hub*** et interviennent principalement auprès des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

- **Accompagnement :** l'offre Accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant une offre complète (conseil, formation, mise en réseau), articulée autour de 5 directions opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Le Hub, Bpifrance Excellence et la direction de l'Innovation, en lien fonctionnel avec cette Direction.

  Parallèlement, une décentralisation s'opère avec le déploiement de 12 responsables de missions de conseil en France, la prise de décision des recrutements d'entreprises accélérées et l'appropriation du métier de l'Accompagnement par le réseau.

  Les 5 directions opérationnelles ont vocation à travailler ensemble en forte transversalité :

  1) Développement : Développe les produits d'Accompagnement, améliore la gamme existante, négocie et conventionne avec les partenaires (Etat, CDC, Régions, organisations professionnelles, etc…)
  2) Marketing et Soutien Commercial : Diffuse l'information des nouveaux produits et programmes, crée et diffuse les supports commerciaux, forme les prescripteurs et anime la commercialisation.
  3) Opérations : Organise l'exécution des programmes Accélérateurs, forme et anime les équipes Conseil et Accélérateurs, gère le vivier de consultants externes
  4) Programmes / Cursus Université des dirigeants : Définit, contractualise le contenu des formations présentielles et digitales, dans et en dehors des Accélérateurs
  5) Pilotage et Gestion : gère la relation contractuelle avec les entreprises et les partenaires (contrats, factures, subventions), anime la collecte des données et produit les indicateurs.

3.1.2.3. Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1er trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Mid ;

b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement au travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;

c) Le métier Innovation a réalisé en 2017 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation.

d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs *corporate*, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain.

3.1.3. L'activité par métiers et chiffres clés

3.1.3.1. Direction du Capital Développement

- **Mid & Large Cap**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FMEA Rang 2 qu'il détient à 50 %.

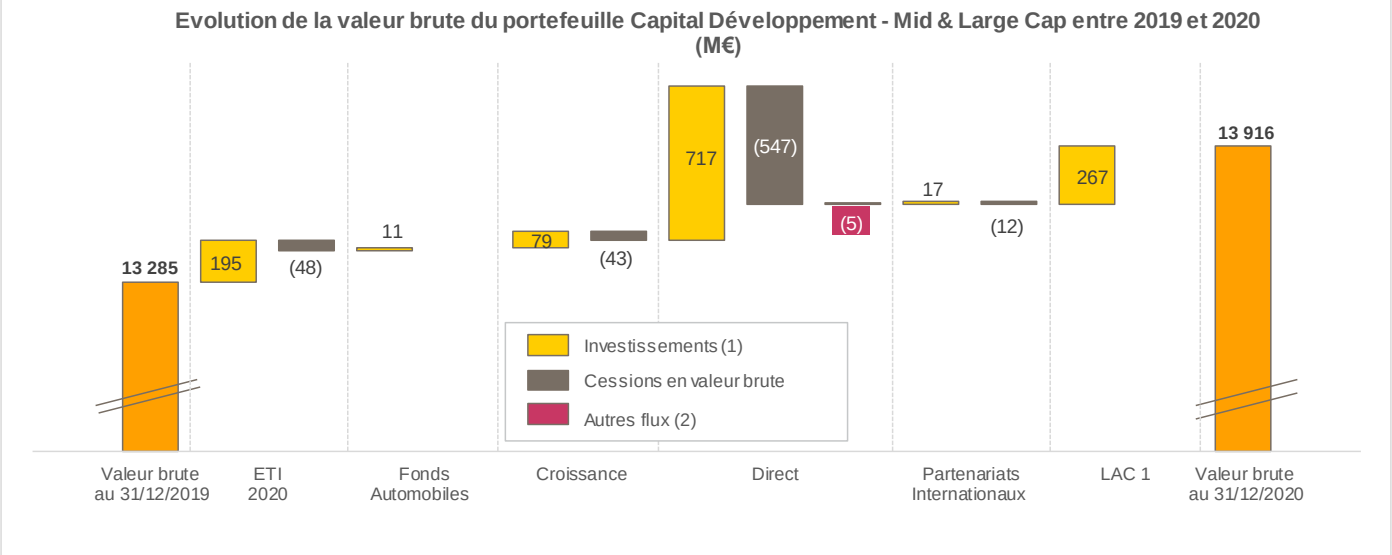

(1) : dont 155 M€ d'investissements non cash essentiellement liées aux opérations de conversion des OC en actions de CMA CGM, d'échanges de titres Worldline/Ingenico et Vilmorin/Limagrain et 7 M€ de capitalisation d'intérêts

(2) : Autres flux : Autres impacts liés à la cession partielle de Tyrol

Les investissements des fonds gérés par la direction Mid & Large Cap à la quote-part détenue par Bpifrance Participations s'inscrivent en hausse à 563 M€ en 2020 (hors 6 M€ d'intérêts capitalisés) contre 460 M€ en 2019. Cette hausse s'explique par la levée du fonds Lac I en mai 2020 détenu à 33,3% et qui a investi 801 M€ soit 267 M€ pour Bpifrance Participations. Dans un contexte de crise sanitaire, les autres pôles connaissent un repli de leurs investissements : -83 M€ pour les fonds Mid Cap, -64 M€ pour le fonds ETI 2020 et -47 M€ sur le périmètre Capital Développement International, mais demeurent globalement bien orientés.

Les investissements de « direct » s'établissent 567 M€ (auxquels s'ajoutent 150 M€ d'investissements non cash) en 2020. Ils se composent d'un nouvel investissement réalisé dans Worldline dans le cadre de la fusion avec Ingenico pour 451 M€, d'un nouvel investissement dans Mediawan pour 50 M€, de réinvestissements pour 66 M€ (dont 48 M€ dans Technicolor). Ce montant est supérieur aux montants investis en 2019 (389 M€).
On notera également 150 M€ d'investissements non cash principalement liés à la plus-value non cash de conversion des ORA CMA CGM en actions (84 M€), aux plus-values d'échanges de titres Worldline/Ingenico (41 M€) et Vilmorin/Limagrain (13 M€).

Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 91 M€ en valeur brute (hors 12 M€ de non cash) pour un montant encaissé de 261 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance Participations. Le fonds ETI 2020 a réalisé 6 cessions (dont 3 totales et 3 partielles) pour 48 M€ en valeur brute et 179 M€ encaissés. Les fonds Mid Cap ont réalisé 11 cessions dont 7 totales et 4 partielles pour une valeur brute globale de 43 M€ et 82 M€ encaissés.

Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2020 font ressortir un produit de cession total de 640 M€ (hors 2 M€ de non cash) qui se décompose de la façon suivante :

- 5 cessions de Grandes Entreprises dont 2 totales (Vivendi pour 323 M€ et Antalis pour 2 M€) et 3 partielles (dont principalement Limagrain pour 142 M€) ;

- 3 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 2 totales (ex : 85 M€ pour NGE).

Caractéristiques des dix plus grosses opérations 2020

Les caractéristiques des dix principaux investissements réalisés par le métier Mid & Large Cap en 2020 et des sociétés objets de ces investissements sont résumées ci-après.

Investissement dans Worldline

De février à décembre 2020, Bpifrance Participations a investi dans la société cotée Wordline (société spécialisée dans les solutions de paiement) pour 451 M€. Cet investissement a été réalisé dans le cadre de la fusion entre Worldline et Ingenico afin de permettre à Bpifrance de constituer une participation du même ordre de grandeur que celle détenue à l'origine dans Ingenico. On notera également 41 M€ d'investissement non cash correspondant à la plus-value enregistrée lors de l'échange de titres Ingenico/Worldline suite à la fusion.

Réinvestissement dans Galileo

En juillet 2020, Bpifrance Participations a réinvesti 149 M€ dans Galileo (premier groupe d'enseignement supérieur européen privé) via le fonds ETI 2020 qui est présent au capital du groupe depuis mai 2018. Avec ce réinvestissement, Bpifrance souhaite poursuivre l'accompagnement d'un champion français de l'enseignement supérieur privé et maintenir l'ancrage français d'un leader européen.

Investissement dans Arkema

De juin à décembre 2020, Bpifrance Participations a acquis (via le fonds Lac I détenu à 33,3%) près de 7% du capital d'Arkema (acteur mondial de la chimie, avec un savoir-faire axé sur les matériaux de spécialité). Avec cet investissement, Bpifrance entre au capital d'un leader mondial de la chimie de spécialité en tant qu'actionnaire de référence et accompagne le management dans sa stratégie de recentrage sur les matériaux de spécialité.

Investissement dans Mediawan

En octobre 2020, Bpifrance Participations a investi, 50 M€ dans Mediawan (société spécialisée dans la production, distribution et diffusion de contenus audiovisuels). Avec cet investissement, Bpifrance soutient une entreprise française indépendante et agile dans la consolidation d'un marché fragmenté au niveau européen.

Réinvestissement dans Technicolor

De mars à septembre 2020, Bpifrance Participations a réinvesti 48 M€ dans Technicolor (société spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de vidéos et d'images numériques destinés aux professionnels des médias) qui est présent au capital du groupe depuis mars 2013. Avec ce réinvestissement, Bpifrance soutient le plan de restructuration financière de la société.

Investissement dans Sendinblue

En octobre 2020, Bpifrance Participations a investi, via le fonds ETI 2020, 25 M€ dans Sendinblue (plateforme SaaS permettant aux PME et TPE de créer et d'automatiser leurs campagnes marketing et leur relation client). Avec cet investissement, Bpifrance accompagne un leader européen de la digitalisation des TPE / PME et vise à maintenir l'ancrage français de la société lors de son développement à l'international.

Investissement dans Labelys Group

En mai et décembre 2020, Bpifrance Participations a investi 18 M€ dans Labelys Group (société spécialisée dans l'impression d'étiquettes adhésives) via les fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I détenus à 100%. Avec cet investissement, Bpifrance souhaite accompagner le groupe dans son développement, notamment dans la poursuite de ses ambitions de croissance externe, en France et en Europe.

Réinvestissement dans Mecachrome

En février et novembre 2020, Bpifrance Participations, qui est présent au capital du groupe depuis décembre 2009, a investi 17 M€ dans Mecachrome (sous-traitant spécialisé dans la conception, l'ingénierie et l'assemblage de composants et structures complexes de haute précision, principalement destinés à des applications aéronautiques et automobiles). Ce réinvestissement permet de financer le plan de transformation et de refinancer la dette.

Investissement dans Laboratoires Delbert

En juin 2020, Bpifrance Participations a investi, via le fonds Bpifrance Mezzanine I, 10 M€ dans Laboratoires Delbert (société spécialisée dans le rachat et l'exploitation d'Autorisations de Mise sur le Marché). Avec cet investissement,

Bpifrance souhaite accompagner un laboratoire pharmaceutique (financement de l'acquisition d'un médicament) qui répond à un besoin de santé publique en évitant les pénuries de médicaments, tout en rapatriant au maximum la fabrication en Europe et en France.

- **Small Cap**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital Développement gérés par Bpifrance Investissement et détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou Fonds de Fonds PME. Seul le fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, est géré pour compte de tiers.

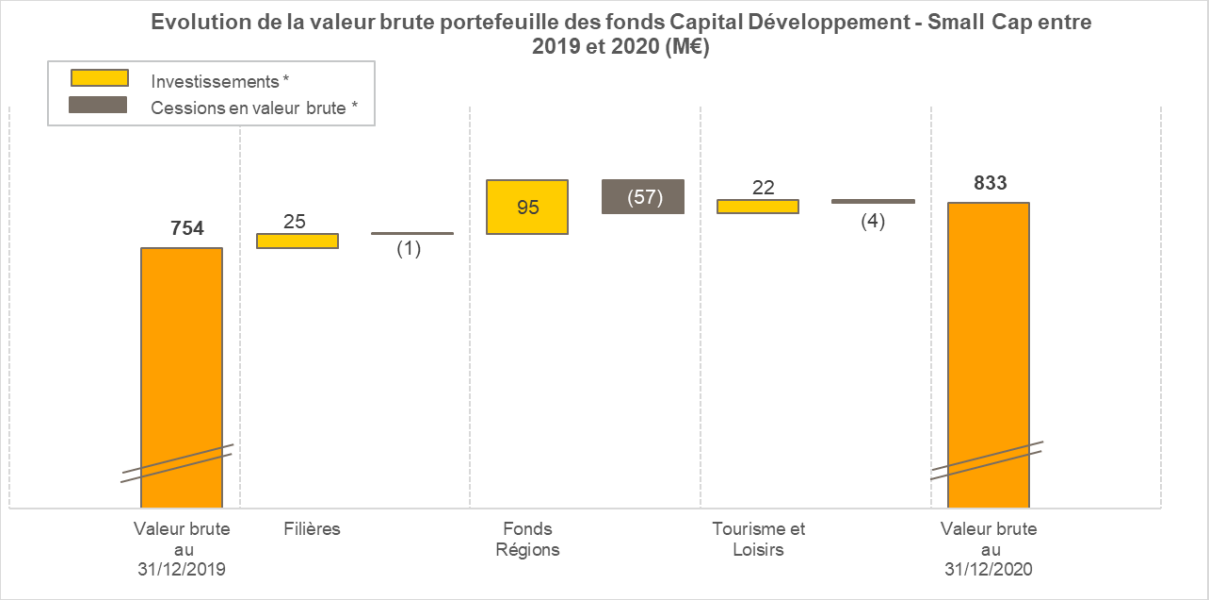

yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres…)

Les investissements réalisés en 2020 à la quote-part détenue par Bpifrance Participations ressortent à 139 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash sur les fonds Régions) dans 69 sociétés, un niveau d'activité légèrement en repli par rapport à l'année 2019 (153 M€ investis dans 88 sociétés). Cette baisse s'explique principalement par la crise sanitaire et les difficultés associées pour identifier et étudier les nouveaux dossiers. Au 30/06/2020, les montants investis étaient de 54 M€, soit 39% du montant total de l'année 2020. Sur le 2nd semestre, avec la levée des nouveaux fonds et notamment de FIT 2, le rythme des investissements s'est fortement accéléré, 85 M€ soit 61% des investissements de l'année 2020. A titre de comparaison, les investissements du 2nd semestre 2019 représentaient 54% des investissements total de l'année soit 83 M€.

Les investissements des fonds de Small Cap demeurent concentrés sur les fonds « Régions », qui s'établissent à 92 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash) dans 47 entreprises contre 109 M€ dans 67 entreprises en 2019 et se concentrent majoritairement sur les fonds Bpifrance Capital I (88 M€) et Bpifrance Mezzanine I (2 M€), seuls fonds en période d'investissement de l'équipe (le fonds FRPME levé en juillet 2020 et détenu à 53% par Bpifrance Participations n'a pas encore réalisé d'opération). Les autres fonds ont terminé leur période d'investissement et réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille pour un total de 2 M€ répartis sur FIR 1, FIR 2, FIR 4 et AED C4.

En 2020, les fonds Filières ont réalisé 25 M€ d'investissements dans 7 entreprises contre 18 M€ dans 8 entreprises en 2019. Comme en 2019, ces investissements sont concentrés sur la filière énergie et environnement (EE) via le fonds Bpifrance Capital I pour 23 M€ investis en 2020 dans 6 entreprises (14 M€ investis dans 4 entreprises en 2019) et un premier investissement via le fonds Bpifrance Mezzanine I pour 2 M€.

Les investissements de l'équipe Tourisme et Loisirs sont de 22 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance Participations dans 16 entreprises en 2020 contre 25 M€ dans 18 entreprises en 2019. Cette baisse s'explique par une plus grande part de l'activité réalisée pour compte de tiers plutôt que par une véritable baisse de l'activité. En effet, le fonds FIT 2, levé en août 2020 et détenu à 43% par Bpifrance Participations réalise 8 investissements sur l'année 2020 (dont Voyageurs du monde en portage sur Bpifrance Capital I au 31/12/2020) tandis que les investissements de 2019 étaient concentrés sur les fonds FIT et Bpifrance Capital I détenus à 100% par Bpifrance Participations.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2020, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement, ressortent à 61 M€ (hors 1 M€ d'opérations non cash) en valeur brute pour un montant effectivement encaissé de 93 M€, en baisse par rapport à 2019 (99 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 144 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 30 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 52 M€ encaissés, soit un multiple de près de x2, hors produits financiers. Les autres fonds ayant réalisé des cessions significatives sur l'année 2020 sont les suivants : FIR 4 avec 11 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 11 M€ encaissés, Bpifrance Capital I qui réalise ses premières cessions partielles pour 5 M€ de valeur brute et 10 M€ encaissés, FIR 2 avec 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€ et AEM avec 3 M€ de cessions en valeur brute pour 4 M€ encaissés à la quote-part détenue par Bpifrance. Concernant les fonds Filières, le fonds Fonds Stratégique Bois a réalisé une cession totale pour 0,7 M€ en valeur brute et 1 M€ encaissés à la quote-part détenue par Bpifrance. En 2020, le fonds FIT (Tourisme) réalise 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement détenu directement ou indirectement par Bpifrance Participations s'établit ainsi à 833 M€ à fin 2020.

3.1.3.2. L'activité du métier Fonds de fonds

a) Présentation du portefeuille du métier Fonds de fonds au 31.12.2020

Le tableau ci-dessous présente un état du portefeuille des fonds de fonds souscrits par FSI PME Portefeuille et directement par Bpifrance Participations à hauteur de la quote-part détenue par la société de participations et retraité des souscriptions dans les fonds directs gérés (ex : P&C, Mode et Finance…).

Les informations indiquées ci-dessous portent sur le portefeuille des fonds de fonds. Leurs sous-jacents sont majoritairement des véhicules d'investissement (FPCR et Société de capital investissement), mais peuvent également être des sociétés de gestion ou des sociétés dites commerciales (par opposition aux sociétés ayant pour objet social l'investissement ou la gestion de participations).

En M€			DONNEES DEPUIS L'ORIGINE AU 31/12/2020								Taux de souscription	Taux d'appel	Taux d'amortissement
Fonds de fonds	Millésime	Taille*	Souscriptions totales	Appels cumulés	Amortissements cumulés	Appels nets cumulés (valeur brute)	Souscriptions non appelées	Distributions cumulées	Dont plus/moins values cumulées	Produits du portefeuille	Souscriptions totales / Taille	Appels cumulés / Souscriptions totales	Amortissements cumulés / Appels cumulés
FPMEI	2006	901	660,9	644,7	486,4	158,3	17,9	529,9	43,5	52,3	73,4%	97,6%	75,4%
FPCR 2000	2001	32	29,1	29,1	27,6	1,5	-	36,5	8,9	0,0	92,0%	100,0%	94,9%
FFT3	2005	50	45,4	44,5	27,9	16,5	0,9	36,0	8,1	0,0	90,7%	98,0%	62,8%
FCIR	2002	40	33,6	33,5	25,3	8,2	0,1	34,4	9,0	0,0	84,1%	99,6%	75,5%
FFI A	2007	330	301,1	288,0	230,8	57,1	13,6	320,4	89,5	0,0	91,2%	95,6%	80,2%
FFI B	2007	224	184,4	177,1	95,0	82,2	7,3	96,5	1,5	3,1	82,3%	96,1%	53,6%
FFI II	2010	632	553,2	509,0	382,6	126,3	45,5	484,4	101,7	4,4	87,5%	92,0%	75,2%
FFFI III	2012	1 450	1 326,3	1 175,0	570,6	604,4	165,5	663,5	92,8	12,7	91,5%	88,6%	48,6%
Fonds de fonds privés	2006	250	249,8	219,0	186,1	33,0	33,5	201,7	15,7	0,2	100,0%	87,7%	84,9%
FFI IV	2015	2 320	2 125,5	1 083,1	86,0	997,1	1 047,4	80,2	-5,8	8,1	91,6%	51,0%	7,9%
FF Digital		24	14,1	7,0	0,1	6,9	7,1	0,1	-	0,0	58,7%	50,1%	1,4%
Partenariats Franco - Arabie - Saoudite		76	75,9	26,7	-	26,7	49,2	-	-	-	100,0%	35,2%	0,0%
FFI V		2 500	1 095,4	151,6	0,1	151,5	943,8	0,1	-	0,1	43,8%	13,8%	0,1%
Averroes Finance 1	2003	6	18,7	18,7	17,8	0,9	0,0	18,1	0,3	4,8	n.a.	100,0%	95,0%
Averroes Finance 2	2009	15	12,7	11,9	2,9	8,9	0,8	2,9	-	0,0	84,8%	93,5%	24,6%
Averroes Finance 3	2014	38	31,9	17,4	0,8	16,6	14,9	0,8	-	0,0	85,0%	54,5%	4,5%
Averroes Africa**			4,1	-	-	-	4,1	-	-	-	n.a.	0,0%	n.a.
Fonds internationaux affiliés		48	48,3	35,1	17,1	18,0	13,3	16,4	-0,7	0,6	n.a.	72,7%	48,8%
Sicav		79	78,7	78,7	-	78,7	-	10,6	10,6	0,4	n.a.	100,0%	0,0%
FEI		121	120,7	39,1	-	39,1	81,6	-	-	2,0	n.a.	32,4%	0,0%
TOTAL		8 886	7 009,7	4 589,2	2 157,2	2 432,1	2 446,4	2 532,4	375,2	88,8	78,9%	65,5%	47,0%

*Tailles des fonds détourées des souscriptions dans des fonds maison et présentées à hauteur de la quote-part détenue par Bpifrance Participations

** Fonds en cours de constitution

b) **Variation de la valeur brute des fonds partenaires**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 à hauteur de la quote-part détenue directement ou indirectement par Bpifrance Participations. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.

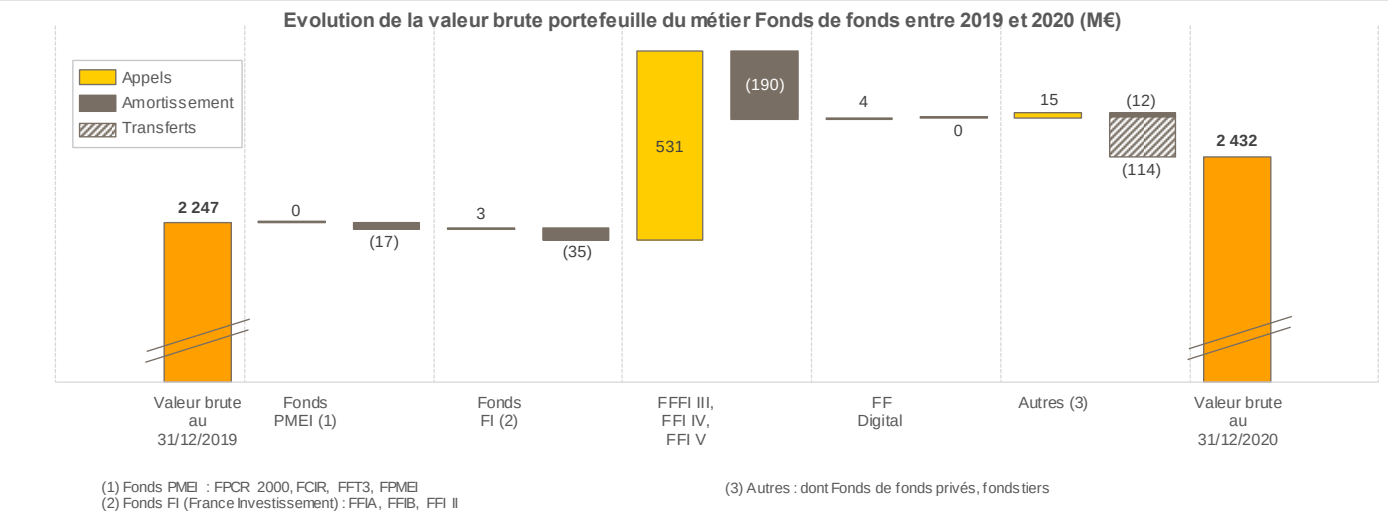

Les appels du portefeuille réalisés en 2020 ressortent à 553 M€ (hors 1 M€ de non cash) et les distributions du portefeuille s'élèvent à 350 M€ (hors 1 M€ de non cash) pour un amortissement du portefeuille de 254 M€. La valeur brute du portefeuille de Fonds de Fonds détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 2,4 Md€ au 31 décembre 2020.

Les appels du portefeuille sont concentrés sur les fonds FFI IV (324 M€), FFI V (133 M€) et FFFI III (74 M€).

Les distributions du portefeuille sont concentrées sur les fonds FFFI III (220 M€), FFI II (54 M€) et FFI IV (32 M€) qui représentent à eux trois près de 90% des distributions totales sur l'année 2020.

Les fonds de fonds souscrits directement ou indirectement par Bpifrance Participations ont encaissé 96 M€ de plus-values nettes durant l'année 2020, dont 62 M€ pour le FFFI III notamment des fonds SINO FRENCH (INNOVATION) FUND (28 M€), MED I FIA (29 M€), 28 M€ pour le FFI II et 11 M€ pour le FFI A.

9 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2020 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent :

- 5 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : HEXAGONE II (1,0x), XPANSION (1,3x), EMERTEC ENERGIE ENVIRONNEMENT (0,4x), TECHFUND-SEL (5,6x) et PARTECH INTERNATIONAL VENTURES V (0,3x) ;
- 2 fonds du portefeuille du fonds FFI A : ACTO MEZZANINE (1,3x) et ICSO'2 (1,6x)
- 1 fonds du portefeuille du FFI B : OBEDDIS 1 (0,7x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI II : CAPITAL GRAND EST (7,2x).

3.1.3.3. L'activité du métier Innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille de fonds et de participations directes détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

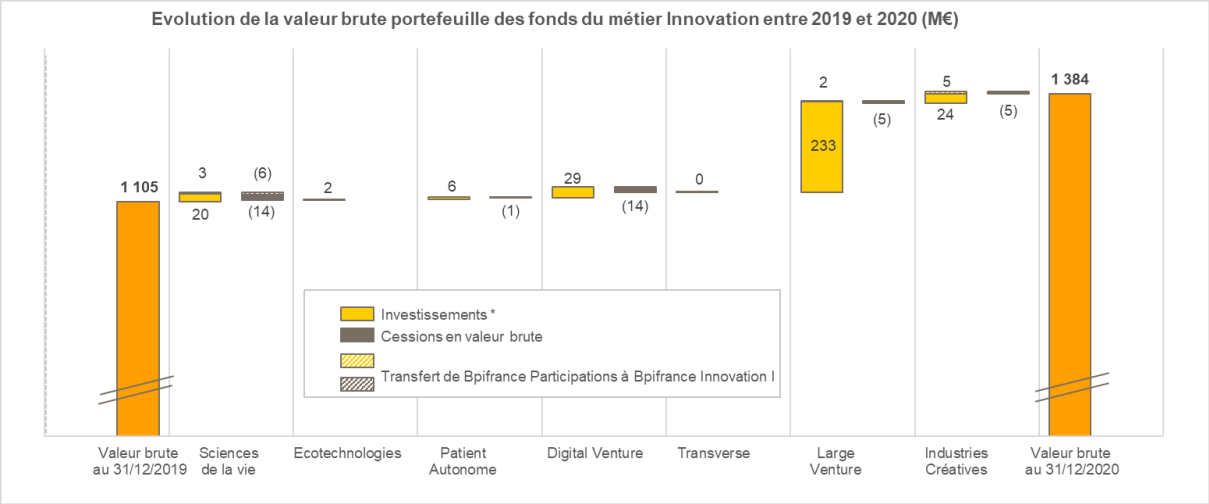

**yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres…)*

Le transfert commencé en 2019 des participations détenues par Bpifrance Participations au fonds Bpifrance Innovation I s'est terminé en 2020 par le transfert de la participation dans Vectivbio (suite au spin off de Therachon en 2019) des équipes Sciences de la vie (3,5 M€ investis pour 3,5 M€ de sorties en valeur brute). En raison du dépassement du pourcentage de détention, une quote-part de la participation dans Limflow du fonds Bpifrance Innovation I des équipes Sciences de la vie a été transférée aux équipes Large Venture sur Bpifrance Participations (2,2 M€ investis pour 2,2 M€ de sorties en valeur brute). A la suite de la fin du mandat de gestion du fonds CDC Entreprises Elan PME, les participations dans Media et Participations Paris et Galatee Films ont été transférées à la poche Industries Créatives du fonds Bpifrance Capital I (5 M€ investis). Le commentaire de l'activité ci-dessous s'entend donc hors effets de transfert.

Les investissements réalisés par les fonds du métier Innovation (flux décaissés) en 2020 ressortent à 310 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash) dans 80 entreprises à la quote-part détenue par Bpifrance Participations, un niveau d'activité record pour le métier et en hausse par rapport à l'année 2019 tant en volume (+38%) qu'en valeur (+36%) (228 M€ dans 58 entreprises). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille pour soutenir les levées de fonds des sociétés en croissance mais également pour aider les entreprises à combler les déficits de trésorerie causés par la crise sanitaire. En effet, en 2020, les réinvestissements représentent 62% des montants investis par le métier.

Près de de ¾ des investissements (en valeur) du métier Innovation sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 231 M€ (hors 2 M€ d'opérations non cash) dans 32 entreprises en 2020. Sur ces 32 dossiers, 7 correspondent à de nouveaux investissements pour 76 M€ investis (Owkin NC, Iziwork, Music World Media, Withings…), soit un ticket moyen de 10,8 M€ stable par rapport à 2019 (10,9 M€). Les 25 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour près de 157 M€ dont 36 M€ dans Doctolib et 18,1 M€ dans Contentsquare.

Les décaissements réalisés en 2020 par l'équipe Sciences de la Vie comprennent une majorité de réinvestissements : sur les 14 investissements réalisés pour un montant de 20 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance, 10 sont des réinvestissements pour un montant de 17 M€.

L'équipe Patient Autonome, lancée en 2017, poursuit le déploiement de son activité qui est stable sur l'année 2020 avec 6 M€ d'investissements réalisés dans 4 entreprises contre 7 M€ dans 3 entreprises en 2019.

L'équipe Digital Venture a investi 29 M€ dans 21 entreprises contre 23 M€ dans 20 entreprises en 2019 à la quote-part détenue par Bpifrance. Comme l'année précédente, plus de la moitié des investissements de l'équipe sont des nouveaux investissements dans des participations du portefeuille. Ceux-ci représentent 18 M€ dans 10 entreprises (dont 14 M€ dans 9 entreprises sur Bpifrance Innovation I) contre 13 M€ dans 9 entreprises en 2019.

En 2020, l'équipe Transverse n'a pas réalisé d'opération en fonds propres sur le bilan de Bpifrance participations contre 2 investissements en 2019 pour 3 M€.

En 2020, les investissements réalisés par l'équipe Industries Créatives sont en hausse à 24 M€ dans 9 entreprises contre 5 M€ dans 6 entreprises en 2019 (hors opération non cash). Cette hausse s'explique principalement par l'investissement de 10 M€ dans la société cotée Nacon.

Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation détenu par Bpifrance Participations en 2020 représentent une valeur brute de 39 M€ et un montant encaissé de 24 M€ pour 8 cessions totales et 4 cessions partielles, en baisse par rapport à l'année 2019 (18 cessions pour 77 M€ en valeur brute et 142 M€ encaissés). Ces cessions se répartissent entre les pôles Digital Venture (14 M€ en valeur brute pour 15 M€ encaissés sur 4 entreprises), Sciences de la vie (14 M€ en valeur brute pour 3 M€ encaissés sur 5 entreprises), Large Venture (5 M€ en valeur brute pour 5 M€ encaissés sur 2 entreprises), Industries Créatives (5 M€ en valeur brute sur 1 liquidation d'entreprise) et Patient Autonome (1 M€ en valeur brute pour 1 M€ encaissé sur 1 entreprise).

3.1.4. Les résultats sociaux et le bilan de Bpifrance Participations

3.1.4.1. Le compte de résultat de Bpifrance Participations

Le **résultat social** de Bpifrance Participations s'établit **à 1,1 Md€**, un niveau qui reste exceptionnel après une reprise de provision de 1,9 Md€ sur STH / STMicroelectronics induite par un changement de modalité d'évaluation des titres cotés (valorisation fondée sur la valeur d'utilité/multicritère contre le cours de bourse ou la valeur d'équivalence sur les exercices précédents). Le CAC 40, impacté par la crise sanitaire, a perdu environ -8% au cours de l'année 2020.

Le résultat courant à 219 M€ est en **diminution de 185 M€** par rapport à l'année précédente compte tenu :

- De la baisse du résultat financier dont les dividendes en provenance de PSA pour -88 M€, Orange pour -25 M€, Eutelsat pour -18 M€, Valeo pour -13 M€, TechnipFMC pour -9 M€, OVH pour -9 M€ et STMicroelectronics pour -8 M€, d'une part ;
- D'une détérioration du résultat d'exploitation à -69 M€ contre -53 M€ en 2019, avec des charges de personnel (yc refacturations) du métier Accompagnement en hausse compte tenu notamment de l'impact « année pleine » sur l'exercice 2020 des recrutements réalisés en 2019, d'autre part.

Le résultat des opérations sur titres à +933 M€ est aussi élevé qu'en 2019 avec :

- Des dotations et reprises sur provisions qui sont positives à +752 M€ malgré d'importantes variations de sens contraire : une importante reprise de 1 913 M€ sur STH / STMicroelectronics et des dotations de -1 330 M€ avec des baisses significatives de la valeur sur de grandes lignes cotées (notamment sur les participations Orange, TechnipFMC, Eutelsat, Vallourec et DBV Technologies), d'une part ;
- Des plus-values nettes réalisées à +181 M€, dont l'opération de conversion des ORA de CMA CGM pour +84 M€, les opérations de cessions et d'échanges de titres Limagrain / Vilmorin pour +53 M€ et Ingenico / Worldline pour +50 M€, compensant largement les moins-values brutes constatées sur les sorties de Tokheim pour -21 M€ et Antalis pour -13 M€, d'autre part.

La charge d'impôts 2020 de (19) M€ sur l'exercice 2019 impacte très marginalement le résultat, les produits étant essentiellement composés d'éléments à taux réduit.

Compte de résultat social (en millions d'euros)	Année 2019	Année 2020
Revenus des participations et des TIAP	431	267
Revenus des autres titres immobilisés & intérêts	26	26
Autres postes	-	(5)
RESULTAT FINANCIER	**457**	**288**
Produits d'exploitation	25	19
Charges d'exploitation	(78)	(88)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(53)**	**(69)**
RESULTAT COURANT	**404**	**219**
Plus et moins-values de cessions	326	181
Dotations et reprises de provisions	599	752
RESULTAT SUR OPERATION SUR TITRES	**925**	**933**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**2**	**6**
IMPOTS SUR LES BENEFICES	**(22)**	**(19)**
RESULTAT NET	**1 309**	**1 139**

Le résultat financier de Bpifrance Participations, qui s'établit à 288 M€, est en diminution de (169) M€ par rapport à l'exercice 2019, de nombreuses sociétés ayant annulé ou limité leurs distributions de dividendes dans le contexte de crise sanitaire.

Le **résultat financier de Bpifrance Participations (288 M€)** demeure constitué en quasi-totalité des dividendes reçus des participations directes. Les distributions en provenance des principales participations sont en baisse avec notamment -88 M€ sur PSA (pas de distribution en 2020), -25 M€ sur Orange (le solde des dividendes versés au titre de 2019 ayant été divisé par deux, cette baisse ayant été partiellement compensée par une hausse de l'acompte au titre du résultat 2020), Eutelsat pour -18 M€, Valeo pour -13 M€, TechnipFMC pour -9 M€, OVH pour -9 M€, STMicroelectronics pour -8 M€ et un dividende en baisse de -8 M€ en provenance de Bpifrance Investissement. CDC ECI, dont le portefeuille est en phase de liquidation, a versé un dividende de 20 M€ (dont 14,5 M€ distribués suite à la cession de EI.Technologies).

Le **résultat d'exploitation demeure négatif à -69 M€ et en légère baisse de -16 M€ par rapport à l'exercice 2019** qui s'explique mécaniquement par l'absence en 2020 de produit exceptionnel (reprise de provision pour risque CVAE sur exercice antérieur constatée en 2019 pour +4,5 M€) mais également par la hausse des taxes pour 2,7 M€ et des prestations de conseil financier facturées par Bpifrance Investissement pour 1,6 M€ et par la contraction des produits générés par les métiers de l'Accompagnement

Les **cessions de l'année 2020** ont généré une **plus-value brute de +181 M€** contre une plus-value brute de +326 M€ en 2019 qui avait été marquée par les cessions de Verallia, Gemalto et Kyriba. Au cours de l'exercice 2020, les principales plus-values ont été générées par les opérations de conversion des titres CMA CGM pour +84 M€, de cession des titres Limagrain (Actions et ORA) comprenant deux composantes (un échange de titres Vilmorin reçus en 2020 et un paiement en cash différé à 2021 des actions pour 104,5 M€) pour +53 M€ et d'échange de titres Ingenico avec Worldline pour +50 M€ qui compensent largement les moins-values constatées sur les sorties de Tokheim pour -21 M€ et Antalis pour -13 M€.

Après reprises de provisions, les **plus ou moins-values nettes** de l'année 2020 s'élèvent à **+265 M€** contre +662 M€ l'année précédente, les cessions totales de Ingenico, Tokheim et Antalis ayant généré des reprises respectivement de 39 M€, 25 M€ et 15 M€ (Tokheim et Antalis étaient provisionnées à 100% au 31 décembre 2019)

Les dotations et reprises de provisions sur titres (+752 M€) comprennent :

- **des reprises de provisions pour un total de +2 082 M€** portant principalement sur STH / STMicroelectronics pour 1.913 M€ (valorisation fondée sur la « valeur d'utilité » vs « valeur d'équivalence » pour les années précédentes) et sur les lignes cédées dont Ingenico pour 39 M€, Tokheim pour 25.M€ et Antalis pour 15 M€ ;
- **des dotations de -1 330 M€** constituées principalement sur Orange pour -374 M€, TechnipFMC pour -295 M€, Eutelsat pour -178 M€, Vallourec pour -141 M€ et DBV Technologies pour -68 M€ en raison de la variation de la valeur d'utilité des lignes.

3.1.4.2. Le bilan de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2020, le total du bilan social s'établit à 27,2 Md€ en hausse par rapport à 2019 où il s'établissait à 25,4 Md€.

ACTIF (en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	PASSIF (en millions d'euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
			Capital	15 932	15 932
Immo. Incorporelles & Corporelles	-	-	Primes d'émission, de fusion, d'apport	211	211
			Réserve légale	253	318
Autres Immo. Financières - Brut	*29 117*	*31 075*	Report à nouveau	(53)	925
Autres Immo. Financières - Amort. & Dépréc.	*(5 265)*	*(4 513)*	Résultat de la période	1 309	1 139
Autres Immo. Financières - Net	23 852	26 562	Provisions réglementées	18	16
ACTIF IMMOBILISE	**23 852**	**26 562**	**CAPITAUX PROPRES**	**17 669**	**18 541**
Créances diverses	46	137	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes sur immobilisations	7 346	8 227
Trésorerie	1 529	540	Dettes diverses	411	471
ACTIF CIRCULANT	**1 574**	**677**	**PASSIF CIRCULANT**	**7 757**	**8 698**
TOTAL ACTIF	**25 426**	**27 239**	**TOTAL PASSIF**	**25 426**	**27 239**

Le total Bilan social de Bpifrance Participations au 31 décembre 2020 est en augmentation de 1,8 Md€ par rapport au 31 décembre 2019.

L'actif immobilisé est logiquement conditionné par la croissance nette des portefeuilles pour 2,7 Md€ compte tenu :

- de l'augmentation des immobilisations financières brutes pour près de 3.Md€ provenant principalement des souscriptions dans les nouveaux fonds (Lac I pour 1,08 Md€, y compris la part non libérée, Bpifrance Innovation Large Venture 2 pour 0,75 Md€ et Bpifrance Dette Privée II pour 0,2 Md€), de l'augmentation de la taille du fonds Bpifrance Innovation 1 pour 0,11 Md€ et de l'entrée de Worldline pour 0,79 Md€ (financée en partie par un échange des titres Ingenico) ;
- de la réduction du capital de FSI PME Portefeuille pour -0,35 Md€, de la sortie des titres Ingenico pour -0,36 Md€ et de la cession de Vivendi pour -0,3 Md€ ;
- De l'augmentation nette des dotations aux provisions au cours de l'année 2020 pour 0,75 Md€

Les dettes sur immobilisations, qui intègrent la partie restant à appeler du capital émis par les fonds souscrits, augmentent au passif de 0,9 Md€ en lien avec :

- Les versements restant à effectuer dans les nouveaux fonds (Bpifrance Innovation Large Venture 2 pour 0,7 Md€, Lac I pour près de 0,7 Md€ en quote-part et Bpifrance Dette Privée II pour près de 0,2 Md€) ;
- Les appels de la période (FFI IV pour -0,3 Md€, Bpifrance Capital I pour -0,2 Md€ et ETI 2020 pour -0,2 Md€) ;
- La réduction de taille du fonds Bpifrance Capital I (poche tourisme) pour -0,06 Md€.

Evolution de la trésorerie sociale de Bpifrance Participations

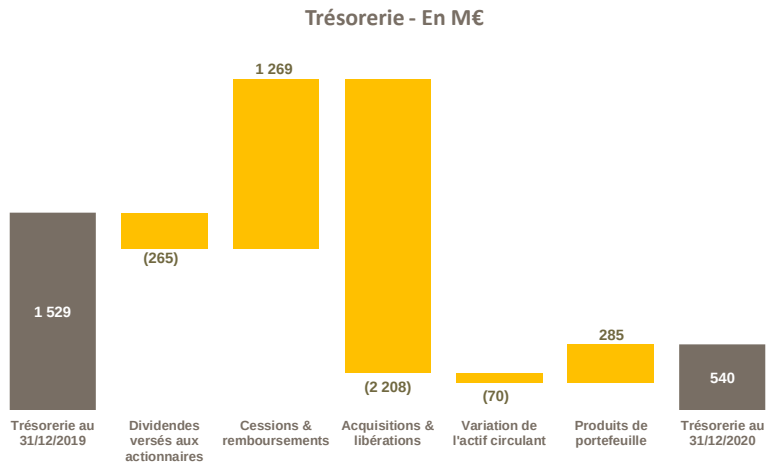

En millions d'euros	Au 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Augmentation du capital	Libération du capital	Résultat N	Provisions réglementées	Au 31/12/2020
Capital social	15 932								15 932
dont capital non appelé	-								-
Prime d'apport	211								211
Prime d'émission	-								-
Réserve légale	253		65						318
Report à nouveau	(53)	1 309	(65)	(265)					925
Résultat de la période	1 309	(1 309)					1 139		1 139
Provisions réglementées	18							(2)	16
TOTAL	**17 669**	**-**	**-**	**(265)**	**-**	**-**	**1 139**	**(2)**	**18 541**

Au cours de l'exercice 2020, la variation des capitaux propres s'établit au total à +872 M€. Cette variation correspond à la constatation du résultat annuel de +1 139 M€, d'une part et des dividendes distribués à Bpifrance SA à hauteur de 265 M€ au titre de l'exercice 2019, d'autre part.
Le bilan arrêté au 31 décembre 2020 n'enregistre pas l'augmentation de capital de 3 Md€ décidée par le conseil d'administration de décembre car elle n'est pas souscrite à cette date.

3.1.5. Les perspectives pour 2021 par métier

a) Métier Capital Développement

Pour la Direction du Capital Développement, les axes stratégiques définis dans le dernier plan incluent notamment :

- De continuer à être le partenaire de référence des PME et ETI françaises dans les territoires ;
- De soutenir les secteurs et filières d'avenir, notamment ceux fortement impactés par la crise de la Covid 19 ;
- De participer à la création de champions européens tout en continuant à développer la gestion pour compte de tiers ;
- D'être exemplaire dans la prise en compte des critères ESG et d'être un pilier du Plan Climat de Bpifrance.

b) Métier Innovation

Pour 2021, les équipes d'investisseurs de la Direction Innovation ont un objectif d'investissement de 502 M€, en augmentation de +8% par rapport aux investissements réalisés en 2020, mais à un niveau supérieur de 60% par rapport à l'activité des années 2018 ou 2019.

Bpifrance maintiendra en 2021 une part de marché inférieure à 10%, continuera d'orienter son action vers la Deeptech ainsi que vers les entreprises offreuses de solutions pour la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre du Plan Climat.

Les objectifs d'investissements par pôles pour 2021 sont les suivants :

- Pôle Large Venture : 172 M€.
- Pôle Digital Venture : 44 M€, en hausse de 22% par rapport à 2020.
- Pôle Patient Autonome : 8 M€.
- Pôle Science de la Vie : 44 M€, en croissance de +14% par rapport à 2020.
- Pôle Ecotechnologies : 29 M€, stable par rapport à 2020.
- Pôle French Tech Accélération : 8 M€.
- Pôle Innovation Transverse Capital-risque : 117 M€ d'investissement, stable par rapport à 2020.
- Pôle Industries culturelles et créatives : a un objectif d'investissement de 30 M€, stable par rapport à 2020.

En parallèle, Le Hub poursuivra son action d'accompagnement des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

Enfin, il est prévu en 2021 :

- Le réabondement du fonds PSIM, pour 120 M€
- La création du fonds Ecotechnologies 2, doté par le PIA4, qui prendra la suite du fonds Ecotechnologies
- La création du fonds French Tech Accélération 2, doté par la PIA4, qui prendra la suite du fonds French Tech Accélération
- La création du fonds Innovation Défense, doté par le Ministère des Armées pour financer des entreprises innovantes en phase de croissance, notamment des start-ups, développant des technologies duales et transverses intéressant le monde de la défense.

- La création du fonds French Tech Souveraineté, qui vise à sécuriser les investissements d'entreprises françaises dans des technologies souveraines (santé, intelligence artificielle, cybersécurité…)

c) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2021. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 1 Md€. Le niveau des distributions devrait également se maintenir en 2021 avec un montant prévisionnel de près de 550 M€ hors opération de transaction secondaire.

- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de pour l'année 2021 s'élève à 1 Md€ pour l'activité de la Direction Fonds de fonds et atteint 10 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;

- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2021 qui s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI-V (constitué en 2019), devrait afficher de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), de plus de 655 M€ au total sur l'année 2021 ;

- Le fonds successeur d'Averroès Finance III devrait être constitué au cours de l'exercice 2021.

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le fonds MC3, Fonds MultiCap Croissance N°3, devrait investir 103 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA 2, Fonds National d'Amorçage N°2 (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), devrait investir 44 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FFR, Fonds de Fonds de Retournement qui sera réabondé de 50 M€ complémentaires au 1er trimestre 2021, pourrait souscrire jusqu'à 45 M€ ;
- Le fonds FTA 2, French Tech Accélération 2, pourrait investir dans 2 fonds pour 17 M€ ;
- Le fonds FABS, Fonds d'Accélération Biotech Santé, devrait investir 16 M€ dans un fonds.
- Le fonds FFQP, Fond de Fonds Quartiers Prioritaires, pourrait souscrire jusqu'à 4 M€ dans un projet ;

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du FFD (fonds de fonds Digital créé en 2017) qui devrait souscrire dans 3 fonds pour un montant de 24 M€ environ.

Le Fonds de Fonds Growth (FFG) constitué en janvier 2020 notamment avec la CDC et des assureurs privés, devrait investir dans 6 fonds pour 62 M€ au cours de l'exercice 2021.

Le Fonds d'Avenir Automobile 2 en cours de constitution, devrait investir dans 3 fonds pour un montant de 16 M€, tout comme le Fonds France PME Régions devrait souscrire 14 M€ dans 4 fonds.
Par ailleurs en 2021, la Direction Fonds de Fonds travaillera sur la constitution du fonds successeur à Bpifrance Entreprises 1.

3.1.6. Bpifrance, Investisseur responsable

Filiale de Bpifrance spécialisée dans le conseil en investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Des engagements publics

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, en cohérence avec son adhésion aux valeurs du Groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance et de la charte Investisseur responsable de France Invest.
Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, de la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte des investisseurs publics en faveur des ODD[2], des Principes de Santiago et des Principes de Poséidon[3], est membre de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF), et a adhéré à l'initiative Planet Tech Care.
Bpifrance Investissement est également signataire des chartes SISTA d'une part, et Parité de France Invest, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les starts up et la place des femmes dans le management, des équipes de gestion comme dans les entreprises investies.
Bpifrance s'est engagé, comme le Groupe Caisse des Dépôts, à soutenir le déploiement des méthodologies ACT, et mettre en œuvre des politiques sectorielles sur le charbon thermique et dans les secteurs pétrole et gaz.
Bpifrance mesure annuellement l'empreinte carbone de son portefeuille coté investi et en assure le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone, dans une démarche d'accompagnement et de soutien.

Exclusions et restrictions d'investissement

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des dépôts, à :

- Ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon[4] thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires[5]. Bpifrance applique également ce seuil aux actifs déjà en portefeuille
- A exclure de leurs nouveaux investissements les fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires.

[2] Objectifs de Développement Durable
[3] Bpifrance Assurance Export
[4] Sauf charbon pulvérisé avec CCS
[5] Bpifrance pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité

Ces engagements sont renforcés à compter du 1er janvier 202, d'une part dans le secteur du charbon, et, d'autre part, par des lignes directrices sur le secteur Oil&Gas.
Les grandes lignes de ces politiques sectorielles[6] sont les suivantes :

Bpifrance s'est engagée, avec la Caisse des dépôts, à étendre ses exclusions et restrictions de financement et d'investissement dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.

Les lignes directrices de ces politiques sectorielles[7] sont les suivantes :

Sur le charbon :

- Exclusion d'investissement en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires. Ce seuil s'appliquera aux actifs déjà en portefeuille[8] ;
- À partir de 2021 : l'exclusion ci-dessus est complétée par des seuils de capacité absolues de production minière 10mt et de 10Gw électrique. Cette exclusion de seuil s'appliquera à partir de 2023 sur le stock ;
- Exclusion d'investissement dans des fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires ;
- Exclusion d'investissement ou financement de tout projet de production d'énergie à base de charbon thermique, et de tout projet d'infrastructure de transports dédiées au charbon thermique ;
- Encourager et accompagner toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont le Groupe est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde. Pour s'assurer de l'efficacité de ce dialogue, d'ici 2021, aucun nouvel investissement ne sera fait dans les sociétés qui développent de nouvelles centrales à charbon ; un seuil de 300Mw est appliqué sur le stock ;
- Exclusion des compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris ; en particulier les compagnies qui refusent le dialogue actionnarial sur l'enjeu du climat ;
- Participer à la promotion, auprès des parties prenantes, du développement de politiques de désengagement des activités d'extraction et d'usage de charbon thermique notamment au sein de la Powering Past Coal Alliance (PPCA) aux cotés de l'Etat français.

A noter que Bpifrance est actionnaire d'une entreprise de production d'énergie en transition vers un mix sans charbon.

Sur le pétrole et le gaz :

Périmètre concerné : activités de financement et d'investissement

Le Groupe attend des entreprises[9] :

1. une stratégie de contribution à la transition énergétique, déclinée à moyen et long terme, comportant
    - Des objectifs de réduction des émissions de GES, carbone et méthane (scopes 1-2-3, dans une logique Eviter, Réduire Compenser, publiés ainsi que les moyens envisagés, et en cas de compensation conformément aux 5 principes de l'ADEME)
    - Des modalités de mise en œuvre (évaluation des projets, politiques de rémunération des dirigeants)

[6] Les interventions restent néanmoins possibles, dans de telles hypothèses, pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité.
[7] Les interventions restent néanmoins possibles, dans de telles hypothèses, pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité.
[8] Hors entreprises en transition vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité.
[9] Entreprises et sociétés projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, directement ou comme partenaire ou actionnaire), opérateurs directs de l'exploration et/ou de l'exploitation et leurs fournisseurs directs de rang 1, de taille au minimum ETI

- Des objectifs de diversification et progression des investissements dans des actifs et activités bas carbone (publiés, sur la base de la taxonomie européenne)
- Une information détaillée sur le contenu et l'exécution de la stratégie
- Une politique d'influence

2. Une stratégie robuste de gestion des risques environnementaux, déclinée comme suit :

   - Des mesures de transparence et de gestion des risques environnementaux (publication des plans de prévention et gestion, politique d'influence)
   - Des mesures de transparence et de gestion de l'exposition de leurs activités aux ressources non conventionnelles (O&G issus des sables bitumineux, de la zone Arctique, de la fracturation hydraulique) : meilleurs efforts de publication des parts de CA résultant de ces ressources[10]
   - Une gestion du risque de transition (publication des risques identifiés, et de la mise en œuvre de leur politique en termes de transition juste et sur les impacts sociaux de leur stratégie.

3. Enfin, des lignes d'exclusion pour les ressources non conventionnelles (pétrole et gaz issus de sables bitumineux, schiste, Arctique) sont mises en place[11] :

   - Le Groupe ne finance directement aucune entreprise ni projet dédié dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10% du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible

   - Le Groupe n'effectue pas de nouveaux financements dédiés à des projets greenfield d'infrastructures pétrolières.

Mesure d'empreinte carbone des portefeuilles

Bpifrance s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export).
Un premier exercice d'évaluation a été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 ; mené avec l'appui de consultants externes, cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité, ligne à ligne, et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'empreinte et l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

Les premiers résultats, agrégés au niveau des portefeuilles des activités Financement et Investissement, donnent une image d'intensité carbone imputable à Bpifrance inférieure au benchmark sur la chaîne de valeur production et aval, l'intensité sur la chaîne de valeur amont étant en revanche très voisine du benchmark.
L'objectif de cette mesure de l'exposition carbone de ses activités est pour Bpifrance d'être en capacité de flécher des leviers d'actions et des zones d'interventions concernant la réduction de cette exposition. La reconduction de l'exercice, dans cet objectif, est donc primordiale, et en cours sur les portefeuilles au 31 décembre 2020.
L'intensité carbone du portefeuille coté investi par Bpifrance au 31 décembre 2020 a pu être calculée sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 13 050 949 K€ (95,7% du portefeuille coté), et ressort à 0,204 TeqCO2 (vs 0,163 TeqCO2 par millier d'euros investi, calculée en 2019 sur 23 entreprises cotées du portefeuille de Bpifrance, investies pour un montant brut de 9 615 M€). Une seule ligne représente près de 43% de ce calcul.

---

[10] Cas particuliers des sociétés ou sociétés projet dédiées : on attend d'elles qu'elles ne réalisent pas de nouveaux investissements, publient leurs activités existantes, et appliquent les meilleures pratiques de gestion des risques environnementaux

[11] *NB : ces lignes d'exclusion ne concernent pas les sociétés parapétrolières dont il est attendu la publication des parts de chiffre d'affaires issue de chaque ressource, leurs meilleurs efforts pour en limiter le volume cumulé à moins de 10% du CA.*

Politique d'Investisseur responsable

Bpifrance, Investisseur responsable

Risques majeurs identifiés
Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société

Nos réponses
Démarche d'investisseur responsable (IR) Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR en investissement direct et en fonds de fonds Enquête annuelle ESG

Perspectives 2021
Le renforcement des enjeux climatiques dans les dispositifs d'intégration ESG, dans le cadre du Plan climat de Bpifrance La prise en compte de la taxonomie européenne, du règlement Disclosure et de la loi Energie Climat (article 29, en consultation)

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.
Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance dans la mission d'intérêt général qui lui a été confiée. L'activité d'investissement participe à cette mission d'intérêt général en renforçant les fonds propres et en accompagnant le développement des TPE, PME et ETI, en participant au développement de l'économie dans un modèle durable tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des capitaux investis. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds.

- Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.
Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.
Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.
L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.
Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès -est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.
Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Un dispositif spécifique renforcé est mis en œuvre pour les investissements dans les sociétés cotées du fonds Lac I :

- En amont de tout investissement, les équipes front disposent d'une première analyse ESG réalisée par une agence de notation extra financière ;

- Une due diligence ESG doit être réalisée en amont du comité d'investissement, dans un double objectif :
    - Identifier et d'analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise sur ses enjeux clés ;
    - Établir une première ébauche de feuille de route ESG pour le futur administrateur qui représentera Bpifrance au conseil d'administration.

  Cette due-diligence ESG sera réalisée par un prestataire externe choisi par l'équipe d'investissement, et s'attache notamment à faire ressortir les liens entre la stratégie de l'entreprise et les enjeux de développement durable. Ses conclusions font partie de la note d'investissement et sont prises en compte dans la décision.

- Sur la base des résultats de la due diligence, une feuille de route est établie, qui précise les axes d'amélioration identifiés pour l'entreprise sur l'ensemble des sujets environnementaux (avec une attention particulière sur le Climat), sociaux et de gouvernance et identifie les indicateurs de suivis pertinents. Cette feuille de route structurera le dialogue actionnarial sur les enjeux et ESG dans le cadre du suivi de l'investissement.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2020, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement.

Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaitre et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

Critères de l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
• Transparence et équilibre • Anticipation	• Emploi et politique sociale • Gestion des emplois et compétences • Diversité et égalité des chances • Bien-être au travail • Climat et dialogue social	• Politique environnementale et système de management • Energie et gaz à effets de serre • Intrants et Déchets • Maîtrise des autres impacts environnementaux	• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs • Qualité et satisfaction des clients • Relations avec les autres parties prenantes externes

- dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Ce questionnaire a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, et, notamment de la prise en compte des enjeux climatiques dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la direction du développement durable et de la RSE et présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi, cette année encore, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées, pour la deuxième année consécutive ; son utilisation par un nombre croissant de sociétés de gestion devrait, à court moyen terme, permettre une collecte et une mise en commun croissante des réponses, et de faire progresser les pratiques.

Quelques résultats agrégés :

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises :

307 entreprises ont répondu à l'enquête annuelle

- 129 sur 288 d'entre elles, soit près de 45%, ont déclaré avoir une politique RSE, et 125 sur 287, soit près de 44% des répondants, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 129 sur 288 (près de 45%) disent avoir formalisé un code éthique et 33 % un code de conduite
- 126 sur 285 ont une politique environnementale formalisée ;
- 47 répondants sur 302, soit seulement 16% déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs) ; plus surprenant : 182 sur 302 répondent « non applicable » à cette question ;
- mais 123 sur 280 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 54 sur 283, soit 19%, déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 67 sur 278 (24%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc…) ; moins de 6% estiment le risque significatif ;
- 81 sur 279 (29 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation) ; moins de 6% estiment courir un risque significatif ;
- 101 sur 274 (moins de 41%) ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaine de valeur, et 16,4% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs ;

Ces 307 entreprises sont investies[12] :

- Pour 56 d'entre elles en Mid-Large cap
- Pour 147, par le pôle Fonds Propres PME
- Pour 106 par les fonds Innovation

- dans l'activité Fonds de fonds

101 sociétés de gestion ont répondu en 2020 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance.

Sur ces 101 répondantes :

seules 8 d'entre elles n'ont pas de politique ESG ; pour 50 d'entre elles, cette politique est formalisée, pour 27, elle est formalisée mais non publique, et pour 14 autres, la politique ESG officiellement documentée est en cours de formalisation :

- 94 ont des politiques d'exclusion ;
- 61 sont signataires des PRI ;
- 79 mènent une évaluation matérielle des risques et enjeux ESG avant d'investir ;
- 77 intègrent systématiquement une analyse ESG dans leurs mémos d'investissement, et 40 évaluent les risques et/ou opportunités associés au changement climatique ;

[12] Quelques lignes sont investies par des pôles différents

- 41 cherchent systématiquement à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement, 17 dans la majorité des cas, et 25 sur base ad hoc ;
- 70 intègrent généralement des clauses ESG dans leurs pactes d'actionnaires ;
- 81 ont au moins une personne en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG et 79 ont mis en place un système de collecte des données ESG, 53 pour tout le portefeuille, 19 sur une majorité des entreprises investies, 7 pour une minorité ;
- 40 s'engagent avec leurs pairs, ou à travers d'autres organisations, à comprendre et répondre aux risques et opportunités liés au changement climatique ;
- 43 collaborent ou accompagnent les entreprises de leur portefeuille pour s'assurer qu'elles identifient et gèrent les risques et opportunités du changement climatique (financiers, opérationnels, commerciaux, réputationnels…) ;
- 33 ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 37 au moins une femme.

962 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 297 sur 918 d'entre elles, soit 32,4%, ont déclaré avoir une politique RSE, maisC309 sur 898, soit 34,4%, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance ;
- 296 sur 919 (plus de 32%) disent avoir formalisé un code éthique et 199 sur 912 (près de 22%) un code de conduite ;
- Sur 924 répondants, 29% ont une politique environnementale formalisée ;
- 95 sur 924 répondants (10,3%) déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs),75% déclarent la question non applicable ;
- 230 sur 902 (25,5%) ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- 103 sur 912 (11%) déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone ;
- 122 sur 816 (moins de 15%) seulement ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc…), et 5% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs ;
- 144 sur 827 (17,4%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation), et 6% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs ;
- 211 sur 787 ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaine de valeur, et moins de 10% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs.

Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets ;
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines ;
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire ;
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.
L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, à formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.
Ce dispositif d'évaluation RSE a été intégré à l'outil d'étude et aide à la décision, en vue, d'une part, de simplifier le processus en phase opérationnelle, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4, afin de compléter l'information nécessaire à la prise de décision.
Cette intégration permettra d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.

Le Plan Climat de Bpifrance

Le soutien de la TEE par Bpifrance est l'une des missions qui lui a été confiées par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et dans les plans stratégiques.
Bpifrance a réalisé, sur la période de 2014 à 2019, 9,2Md€ de financements en prêts et aides à l'innovation, et, toutes activités confondues, sur la même période, près de 12,8Md€, au profit de plus de 15 200 entreprises et projets d'entreprises. En 2019, Bpifrance a accompagné près de 2 200 entreprises du secteur de la TEE ou porteuses de projets d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables, pour près de 2,8Md€, ce qui représente un peu plus de 10 % de son activité globale de l'année.
Dans la droite ligne du Plan de relance, et l'intégration renforcée de la prise en compte de l'urgence climatique, Bpifrance et la Banque des Territoires ont annoncé un ambitieux Plan Climat, en constituant « la banque publique du climat, fruit à deux morceaux, au service des entreprises d'une part et des collectivités d'autre part.
Dans le continuum de solutions opérationnelles d'accompagnement, transverse aux deux entités, qui vise simultanément les projets de transition verte des entreprises et des acteurs publics des territoires, la stratégie déployée par Bpifrance en faveur du climat viendra ainsi contribuer à un ambitieux plan commun de près de 40 Md€ qui sera déployé sur la période 2020-2024 et qui contribuera à la relance économique.

Bpifrance déploiera sa stratégie climat autour de 2 axes majeurs :

- L'évolution du modèle opérationnel de Bpifrance, afin de rendre compatible les activités de tous ses clients avec l'objectif de neutralité carbone de l'accord de Paris. La composante climat devenant pervasive dans l'ensemble des métiers et fonctions transversales du groupe ;
- L'amplification de l'action du groupe Bpifrance en soutien des projets et des entreprises de la transition écologique et énergétique»[13].

Le groupe Bpifrance vise dans ce Plan, une augmentation significative de ses volumes annuels de financement et d'investissement de la transition écologique et énergétique, pour les porter de 2,8 Md€ en 2020 à près de 6 Md€ en 2023.
Ces ambitions fortes sont déclinées dans le Plan stratégique 2023, et engagent tous les métiers dans son déploiement. Soutenir les entreprises apporteuses de solutions (technologies vertes, producteurs d'énergie renouvelable, Greentechs), et les entreprises qui veulent engager leur transition, sans exclure[14], en déployant trois leviers : sensibilisation, information et accompagnement, à travers de nombreux outils : formations, webinaires, journées d'information etc…, ainsi que via les prêts verts et les différents programmes de financement et d'aides qui constituent ce plan, et en intégrant la prise en compte des enjeux de transition dans tous les métiers et offres.
Des outils sont d'ores et déjà proposés aux entreprises :

- le Climatomètre, pour évaluer en ligne, en 10-15 minutes la situation approximative de son entreprise en termes d'impact environnemental et connaitre, par rapport à son secteur d'activité, les principaux enjeux auxquels l'entreprise sera confrontée dans sa démarche de transition écologique ;
- le Diag Eco Flux, en partenariat avec l'ADEME, programme d'accompagnement personnalisé de 12 mois par un expert des questions de la transition écologique. Cet accompagnement permet de gagner en rentabilité et d'être conseillé sur la gestion de sa consommation énergétique et de ses déchets ;
- le Prêt Vert ;
- le prêt éco-énergies pour financer les solutions d'efficacité énergétique des TEP et PME ;
- les fonds propres ;
- la communauté du Coq vert, qui rassemble des entreprises engagées dans la transition écologique ;
- et le VTE vert qui permet aux entreprises de recruter un jeune talent pour travailler sur les questions de leur transition écologique.

Une 2ème promotion d'Accélérateur TEE est prévue en 2021.

---

[13] Ambitions stratégiques 2020-2023
[14] Hormis les exceptions détaillées plus loin

Sensibilisation et formation

Quatre webinaires sectoriels sur les enjeux et opportunités de la TEE ont déjà été proposés aux entreprises en novembre et décembre et des guides sectoriels sur les secteurs à enjeux prioritaires[15] dans la Stratégie Nationale Bas carbone ont été élaborés et mis à disposition des collaborateurs, pour lesquels un dispositif de montée en compétences, au siège comme dans le réseau, est par ailleurs en cours de déploiement, afin de donner à chacun les clés de compréhension nécessaires à l'intégration des enjeux business liés au climat.
La sensibilisation des entreprises aux enjeux de la TEE s'effectue aussi par la communication sur ceux-ci, et Bpifrance y contribue, en publiant dossier, études, articles, par ses portraits d'entrepreneurs et ses exemples d'entreprises engagées, par son offre de formation en accès libre sur Bpifrance Université. Autre exemple : une session d'Accélérateur Transition Énergétique, en association entre Bpifrance et l'ADEME, est en cours pour aider 28 entreprises du secteur à se développer plus rapidement et renforcer leur positionnement à l'international pour ainsi favoriser l'énergie verte, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de 2 ans, et une 2ème session est en cours de recrutement.

Perspectives 2021 :

Des évolutions importantes sont prévues en 2021, dans l'ensemble des métiers de l'Investissement :

- Le renforcement des enjeux climatiques dans les dispositifs d'intégration ESG, dans le cadre du Plan climat de Bpifrance ;
- La prise en compte de la taxonomie européenne, du règlement Disclosure et de l'article 29 de la loi Energie Climat[16].

[15] Transport, Immobilier, Energie, Industrie, Textile, Produits métallurgiques, Chimie…
[16] Actuellement en consultation

3.1.7. Autres informations

3.1.7.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

La liste des filiales et participations de Bpifrance Participations au 31 décembre 2020 figure en **Annexe 1**.

3.1.7.2. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française

En 2020, Bpifrance Participations a réalisé de nouveaux investissements notamment dans les sociétés Worldline, Mediawan (via la holding Topco Breteuil), W2, SWILE, Dynacure, Owkin Inc et Rocket Finance (avec des prises de participation respectives de 4,47%, 28,07%, 6,73%, 3,36%, 9,47%, 9,54% et 7,51%). La société a également accompagné les augmentations de capital de certaines participations dont Technicolor (de 5,27% à 4,40%), Doctolib (de 8,93% à 10,31%), Devialet (de 2,95% à 2,98%), Colibri (de 5,22% à 6,68%), Content Square (de 1,68% à 5,92%) et Vestiaire collective (de 6,34 à 7,97%). Enfin Bpifrance Participations a souscrit plus d'1 Md€ dans le fonds Lac I soit 33,3 % de la taille total du fonds à fin 2020.

3.1.7.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	1 139 409 708,94
Report à nouveau	925 272 869,95
Soit un solde disponible de	2 064 682 578,89
Dotation à la réserve légale	56 970 485,45
Soit un bénéfice distribuable de	2 007 712 093,44
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	2 007 712 093,44
Total du report à nouveau après affectation du résultat	2 007 712 093,44

3.1.7.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2020 à 56 795,78 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2020 à 2 694 134,67 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :

	Art D.441I.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441I.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	10						463					
Montant total des factures concernées t.t.c.	56 795,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 634 084,67	811 450,00	248 600,00	0,00	0,00	1 060 050,00
Pourcentage du montant total t.t.c. des achats t.t.c. de l'exercice	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires t.t.c. de l'exercice							7,94%	3,94%	1,21%	0,00%	0,00%	5,15%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(c) Délai de paiement de référence utilsés (contractuel ou délai légal-articleL441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : * Délais légaux :						* Délais contractuels : * Délais légaux :					

3.1.7.5. Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par Bpifrance Participations au cours de l'année 2020.

3.1.7.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aucune convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice 2020. Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure au paragraphe 9 de ce rapport.

3.1.7.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration de Bpifrance Participations a examiné, lors de sa séance du 17 mars 2021, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2020.

3.1.7.8. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Participations n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.1.7.9. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice écoulé, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations.

3.1.7.10. Participation des salariés au capital de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2020, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance Participations.

3.1.7.11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Chloé MAYENOBE

Le mandat d'administrateur de Madame Chloé MAYENOBE arrive à échéance à l'issue de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

3.1.7.12. Proposition de ratification de la cooptation de Madame Carole ABBEY

A la suite de la démission de Madame Virginie FERNANDES de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 22 janvier 2021 Madame Carole ABBEY, Directrice du département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts, en qualité d'administrateur.
Il est proposé de ratifier cette cooptation.
Les éléments d'informations complémentaires concernant Madame Carole ABBEY au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.1.7.13. Contrôleurs légaux des comptes

Mazars Représenté par Matthew BROWN et Jean LATORZEFF 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie	Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles. Le mandat de Mazars a été renouvelé par l'Assemblée générale du 15 mai 2020, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.
PwC Audit Représenté par Pierre CLAVIE 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles. Le mandat de PwC Audit a été renouvelé par l'Assemblée générale du 15 mai 2020, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Gouvernance

4.1.1. Président-Directeur général

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance

4.1.2. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de Bpifrance Participations se composait comme suit :

Le Directeur général de Bpifrance :

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général de Bpifrance Participations

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN
Nommé par arrêté du 5 septembre 2017
Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'Etat

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Romain BONENFANT
Chef du service de l'Industrie à la Direction Générale des Entreprises
Cooptation ratifiée par l'assemblée générale du 17 décembre 2020

Constance VALIGNY
Sous-directrice des Politiques macroéconomiques à la Direction générale du Trésor

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES
Directrice du département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts

Il est précisé que Madame Carole Abbey a été cooptée en qualité d'administrateur par le Conseil d 'administration du 22 janvier 2021 en remplacement de Madame Virginie Fernandes, démissionnaire.

Antoine SAINTOYANT
Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts
Cooptation ratifiée par l'assemblée générale du 17 décembre 2020

Victoire AUBRY
Directrice financière d'Icade

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS
Vice-Président du Conseil d'administration de SNCF SA

Sophie STABILE
Fondatrice de Révérence, société de conseil, prise de participation et investissement dans le secteur immobilier et hôtelier

Chloé MAYENOBE
Directrice générale déléguée de Natixis Payments Solutions
Cooptation ratifiée par l'assemblée générale du 17 décembre 2020

Censeurs :

Hugo LEVY-HEIDMANN
Chargé de participations, Agence des participations de l'Etat

Ambroise de SAINTE FOY
Département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts

4.1.3. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON
Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

4.1.4. Comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- Comité d'audit et des risques composé au 31 décembre 2020 d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Victoire AUBRY), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et d'un administrateur indépendant (Sophie STABILE), qui exerce les fonctions de Président du Comité. Les Censeurs (Hugo LEVY-HEIDMANN et Ambroise de SAINTE FOY) participent, avec voix consultative, aux réunions de ce comité.

- Comité d'investissement composé au 31 décembre 2020 de Nicolas DUFOURCQ, d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Virginie FERNANDES), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et de deux administrateurs indépendants (Frédéric SAINT-GEOURS et Chloé MAYENOBE).
Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'investissement est présidé par un administrateur indépendant (Frédéric SAINT-GEOURS).
Charles SARRAZIN, Frédéric SAINT-GEOURS et Virginie FERNANDES constituent la formation « comité des nominations » du comité d'investissement.

A la date du rapport, le Comité d'investissement est composé de Nicolas DUFOURCQ, Carole ABBEY, Charles SARRAZIN, Frédéric SAINT-GEOURS (Président) et Chloé MAYENOBE.
A la date du rapport, la formation « comité des nominations » du Comité d'investissement se compose de Charles SARRAZIN, Frédéric SAINT-GEOURS et Carole ABBEY.

4.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés ou entités par chacun des administrateurs de Bpifrance Participations durant l'exercice 2020 figure ci-après.

Le Directeur général de Bpifrance :

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance
Président et président du conseil d'administration de Bpifrance Investissement
Président de Bpifrance Assurance-Export
Vice-Président du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics
Membre du comité de surveillance de Doctolib (avril 2020)

Administrateur de Stellantis (janvier 2021).

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN
Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'Etat
Administrateur représentant l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Poste
Membre représentant l'Etat au sein du Conseil de Surveillance d'ARTE France et d'ARTE Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE)
Administrateur de Bpifrance Investissement
Administrateur de France Télévisions
Administrateur de la Française des Jeux (mars 2020)

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Romain BONENFANT
Chef du service de l'industrie – Direction générale des entreprises (depuis septembre 2020)
Administrateur de Bpifrance Investissement (depuis septembre 2020)
Administrateur du CEA (depuis novembre 2020)
Administrateur de GEAST (depuis septembre 2020)
Administrateur de l'ADEME (depuis novembre 2020)

Constance VALIGNY
Sous-directrice des Politiques macroéconomiques à la Direction générale du Trésor
Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES
Directrice du département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts
Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration d'ICADE
Administrateur de Bpifrance Investissement
Administrateur de Transdev Group

Antoine SAINTOYANT
Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts (depuis septembre 2020)
Administrateur de Bpifrance (depuis décembre 2020)
Membre du Conseil de surveillance de CDC Habitat (depuis décembre 2020)
Administrateur de Bpifrance Investissement (depuis novembre 2020)
Administrateur de Compagnie des Alpes (depuis novembre 2020)
Administrateur d'Icade (depuis octobre 2020)
Administrateur d'Egis (depuis octobre 2020)

Victoire AUBRY
Directrice financière d'Icade
Membre du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale (AFL)
Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS
Administrateur – Vice-Président du Conseil d'administration de SNCF SA
Administrateur de Casino Guichard-Perrachon
Administrateur de Bpifrance Investissement

Sophie STABILE
Fondatrice de Révérence, société de conseil, prise de participation et investissement dans le secteur immobilier et hôtelier
Membre du Conseil de surveillance d'Unibail-Rodamco (jusqu'au 12 novembre 2020)
Administrateur de Ingenico
Administrateur de Spie
Administrateur de Sodexo
Administrateur de Bpifrance Investissement

Chloé MAYENOBE
Directrice générale déléguée de Natixis Payments Solutions
Membre du Comité exécutif – Natixis
Administrateur de Bpifrance Investissement (depuis juillet 2020)
Présidente du Comité de surveillance de e-Cotiz (depuis septembre 2020)
Présidente du Conseil d'administration de S-Money (depuis juillet 2020)
Membre du Conseil de surveillance de Dalenys Payment
Présidente du Comité d'administration de Dalenys

4.3. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale

- *Rémunérations des administrateurs*

Conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, les administrateurs de Bpifrance Participations perçoivent une rémunération au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités.

Le montant global de cette rémunération (300 000 euros) a été fixé par l'assemblée générale de Bpifrance Participations en date du 14 mai 2014. Ce montant est réparti par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés, sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10.000 euros par administrateur,
- 50.000 euros en plus pour le président du comité d'investissement,
- 35.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'investissement,
- 25.000 euros en plus pour le président du comité d'audit et des risques,
- 15.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'audit et des risques,
- 0 euro pour le Président-Directeur général, que ce soit au titre de ses fonctions d'administrateur ou de membre du comité d'investissement.

Les rémunérations des administrateurs représentant l'Etat (ou nommés à sa demande) et les rémunérations des administrateurs représentant la Caisse des Dépôts sont versées directement à leur employeur respectif.

- Rémunérations allouées au titre de l'année 2020 (à percevoir en 2021) :

Le montant des rémunérations allouées aux administrateurs au titre de l'année 2020 sera arrêté le 17 mars 2021 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Rémunérations allouées au titre de l'exercice 2019 et perçues en 2020 :

Les rémunérations dues aux administrateurs de Bpifrance Participations au titre de l'exercice 2019 ont été versées le 30 juin 2020. D'un montant global de 225 634,68 euros, elles ont été réparties de la façon suivante sur la base de la Clé de Répartition :

Tableau sur les rémunérations perçues au titre de l'article L. 225-45 du Code de commerce par les administrateurs de Bpifrance Participations *en euros, montants bruts*		
Administrateurs	**Montants versés au cours de l'exercice 2019**	**Montants versés au cours de l'exercice 2020**
Le Directeur général de Bpifrance SA		
Monsieur Nicolas Dufourcq	N/A	N/A
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts		
Madame Virginie Fernandes	48 379,87	40 589,23
Madame Catherine Mayenobe	10 000,00	7 272,73
Madame Victoire Aubry	11 815,07	23 181,82
Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat		
Madame Anne-Hélène Roignan (1)	-	-
Monsieur Pascal Faure (1)	1 091,32	-
Madame Constance Valigny	5 733,86	2 000,00
Monsieur Julien Tognola	356,16	8 000,00
L'Etat		
	52 177,78	50 500,00
Administrateurs indépendants		
Monsieur Frédéric Saint-Geours	58 076,92	60 000,00
Madame Martine Gerow (1)	14 422,70	-
Madame Barbara Lavernos	15 448,72	5 909,09
Madame Sophie Stabile	356,16	28 181,82
Total	**217 858,56**	**225 634,68**

(1) démissionnaire au cours de l'exercice 2018

- *Rémunération du Président-Directeur général*

Le Président-Directeur général ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Président-Directeur général de Bpifrance Participations.

4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance Participations a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce[17]. Celles-ci ont permis de conclure en l'absence de conventions visées dans ce même article, au titre de l'exercice 2020.

[17] Les conventions visées par le 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

4.6. Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2013, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

La Direction générale de Bpifrance Participations est assumée, jusqu'à décision contraire, par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas DUFOURCQ.

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Première résolution (**approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes approuve l'inventaire et les comptes individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 1 139 409 708,94 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- **Deuxième résolution (**affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**)**

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 1 139 409 708,94 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 925 272 869,95 euros, le solde disponible s'élève à 2 064 682 578,89 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le solde disponible de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	1 139 409 708,94
Report à nouveau	925 272 869,95
Soit un solde disponible de	2 064 682 578,89
Dotation à la réserve légale	56 970 485,45
Soit un bénéfice distribuable de	2 007 712 093,44
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	2 007 712 093,44
Total du report à nouveau après affectation du résultat	2 007 712 093,44

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'un dividende de 550 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,23 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2017, qu'un dividende de 604 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,256 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2018 et qu'un dividende de 415 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,17 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2019.

- **Troisième résolution (**approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport.

- **Quatrième résolution (**renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Chloé MAYENOBE**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Chloé MAYENOBE, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

- **Cinquième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Carole ABBEY**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Carole ABBEY en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Virginie FERNANDES pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- **Sixième résolution (**pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**)**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance

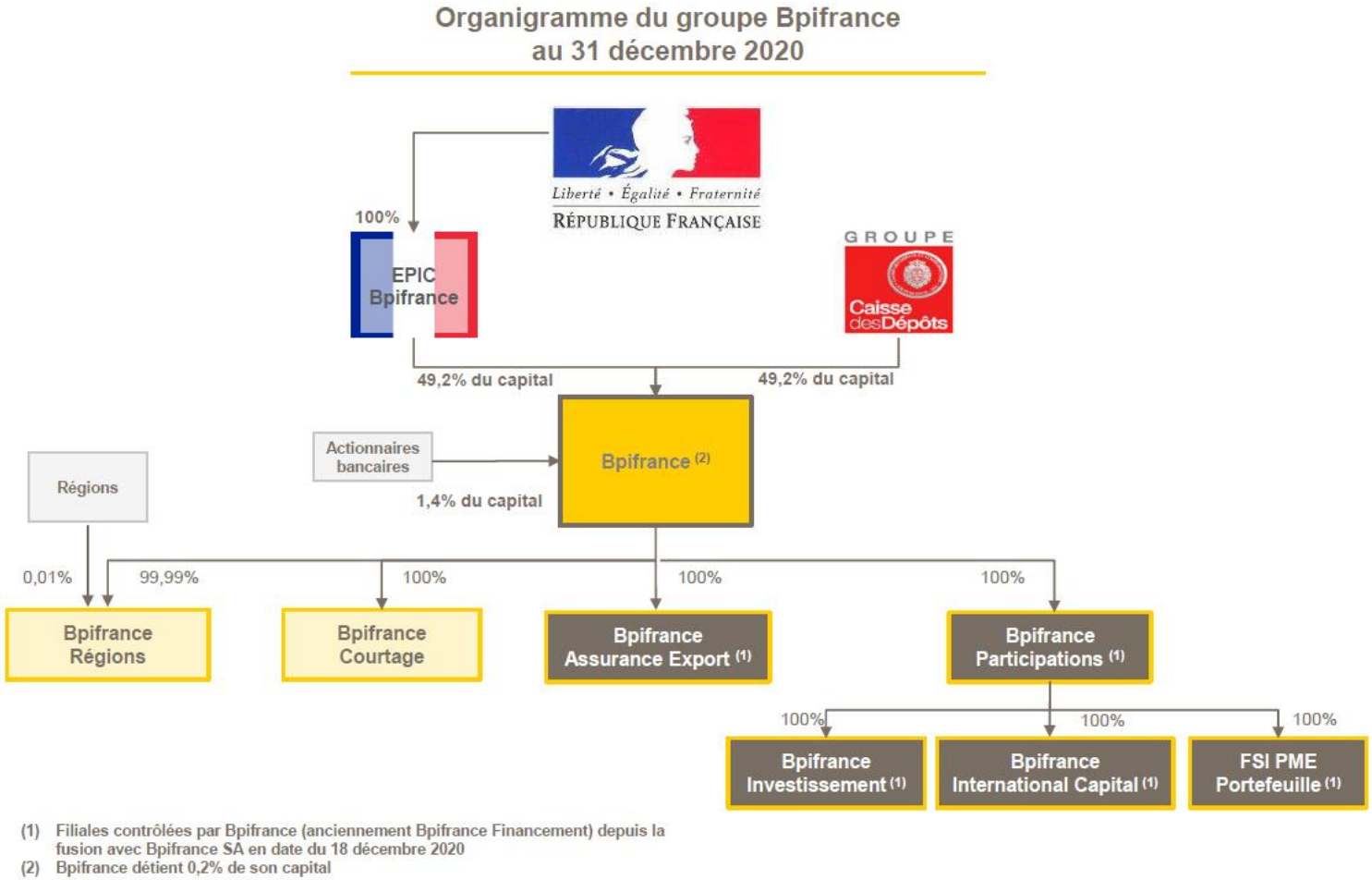

(1) Filiales contrôlées par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) depuis la fusion avec Bpifrance SA en date du 18 décembre 2020
(2) Bpifrance détient 0,2% de son capital

6.2. Organigramme fonctionnel

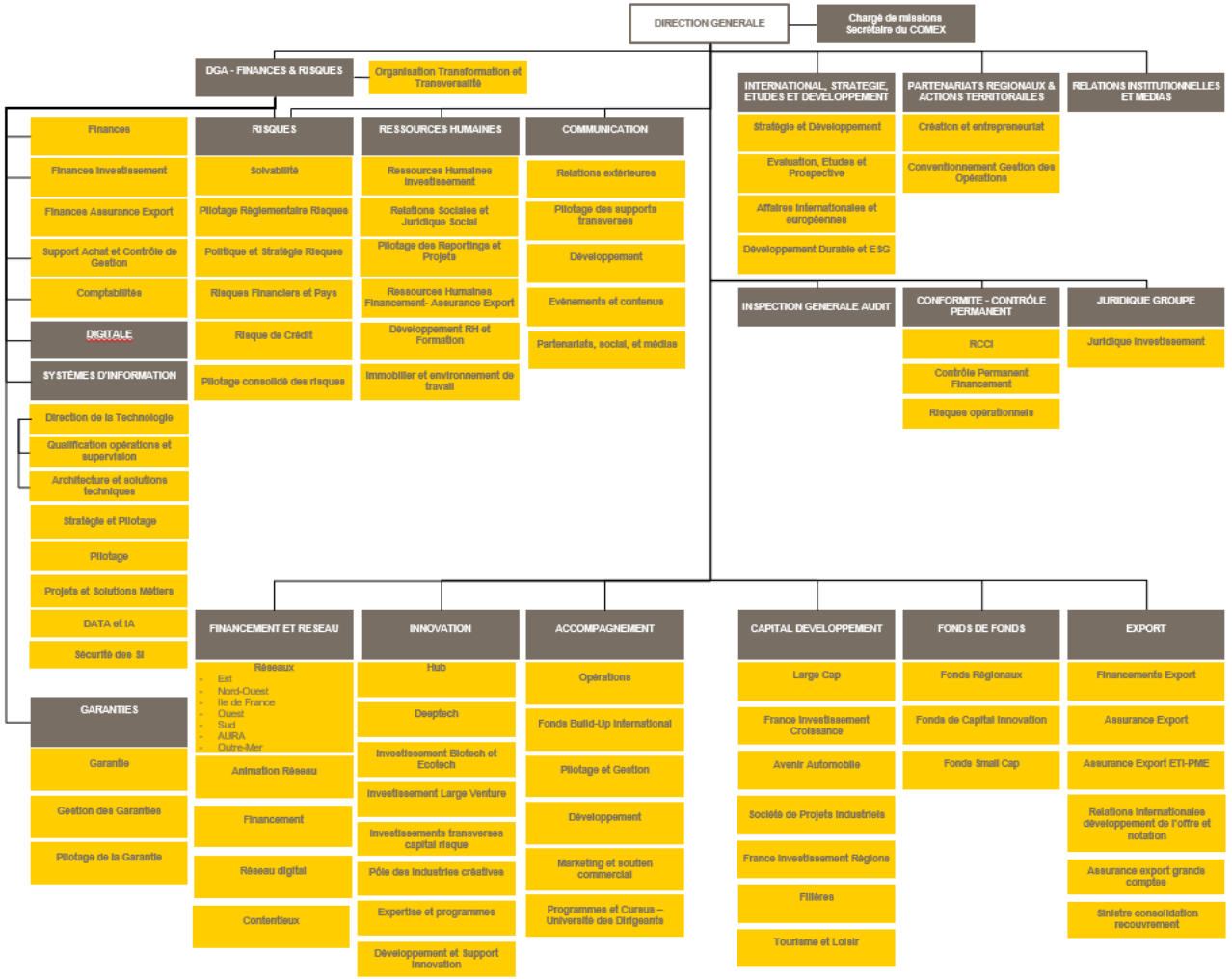

6.3. Organigramme du réseau

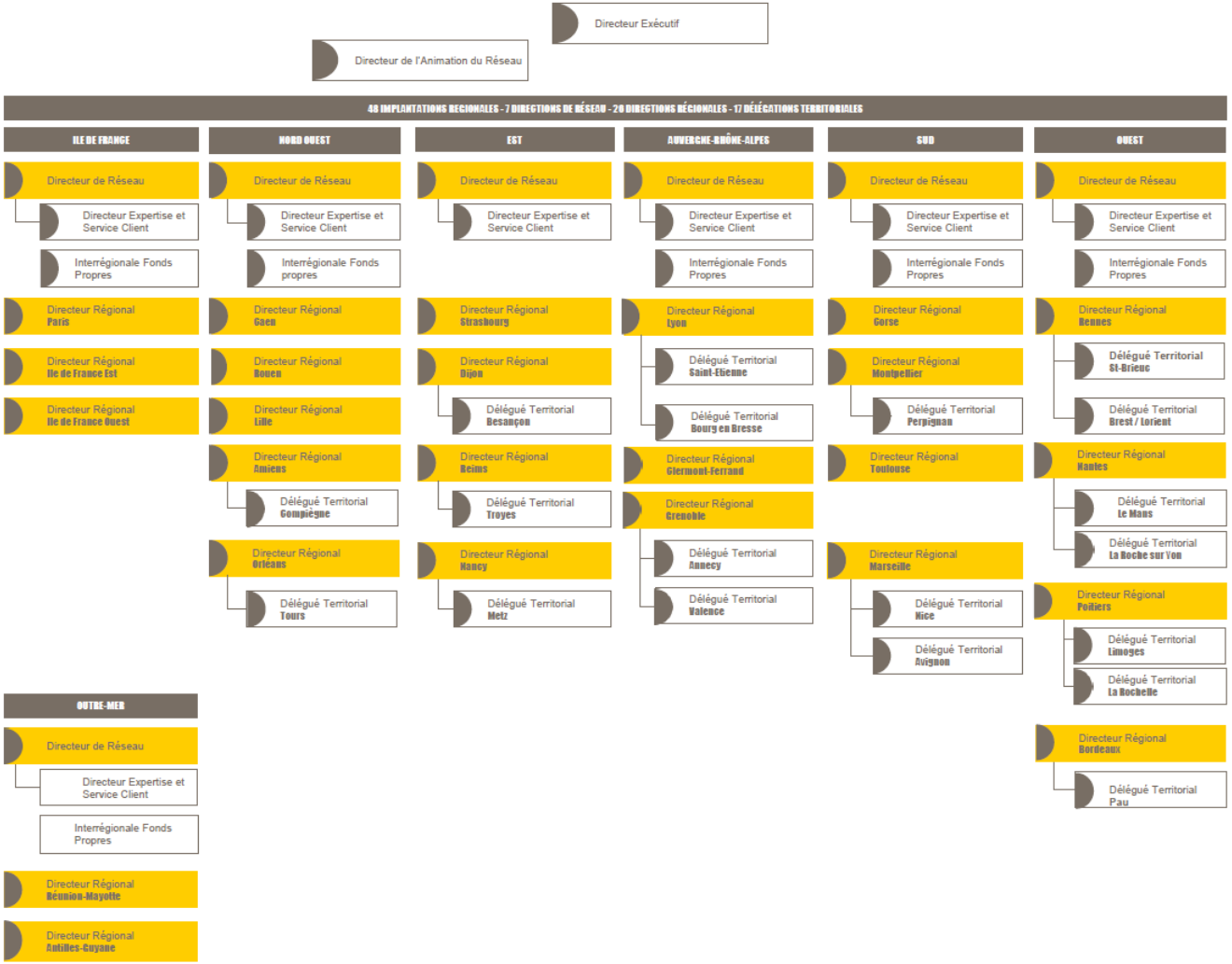

7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social *(en k€)*	15 520 407	15 520 407	15 520 407	15 931 803	15 931 803
Nombre d'actions émises	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159	2 417 572 473	2 417 572 473
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes *(en k€)*	772	68	4 566	6 305	4 996
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions *(en k€)*	139 355	844 542	125 729	731 850	406 407
Impôts sur les bénéfices *(en k€)*	178 905	155 205	(3 298)	(21 845)	(19 758)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions *(en k€)*	823 054	776 933	(700 243)	1 309 338	1 139 410
Bénéfices distribués *(en k€)*	320 300	300 000	650 000	604 000	415 200
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions *(en €)*	(0,02)	0,29	0,06	0,29	0,16
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions *(en €)*	0,35	0,33	(0,30)	0,54	0,47
Dividende versé à chaque action *(en €)*	0,14	0,13	0,28	0,25	0,17
Personnel					
Nombre de salariés	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale *(en k€)*	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux *(en k€)*	0	0	0	0	0

COMPTES SOCIAUX DE **Bpifrance Participations**
au 31 décembre 2020

1. BILAN

1.1. ACTIF

En Milliers €

	Notes	31/12/2020 Brut	Amort. et dépréciations	Net	31/12/2019 Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		**0**	**0**	**0**	**0**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		***0***	***0***	***0***	***0***
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		***0***	***0***	***0***	***0***
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***3***	***31 074 505***	***-4 512 684***	***26 561 821***	***23 851 809***
Participations		28 905 408	-4 004 869	24 900 539	22 881 730
Créances rattachées aux participations		123 828	-87 190	36 638	11 898
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)		1 698 134	-153 201	1 544 933	692 858
Autres titres immobilisés		335 696	-259 336	76 360	254 962
Dépôts de garantie		132	0	132	132
Créances rattachées aux autres titres immobilisés		11 306	-8 088	3 218	10 228
ACTIF IMMOBILISE		**31 074 505**	**-4 512 684**	**26 561 821**	**23 851 809**
CREANCES	***4***	***140 981***	***-3 123***	***137 858***	***45 501***
Clients et comptes rattachés		8 081	-327	7 754	6 612
Autres créances		132 900	-2 796	130 104	38 890
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
DISPONIBILITES	***5***	***539 733***	***0***	***539 733***	***1 528 628***
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT		**680 714**	**-3 123**	**677 591**	**1 574 129**
Ecart de conversion - Actif		0	0	0	71
TOTAL GENERAL		**31 755 219**	**-4 515 807**	**27 239 412**	**25 426 009**

1.2. PASSIF

En Milliers €

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		15 931 803	15 931 803
Primes d'émission, de fusion, d'apport		210 919	210 919
Réserve légale		318 001	252 534
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		925 273	96 601
Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		0	-150 000
Résultat de l'exercice		1 139 410	1 309 338
Provisions réglementées		15 905	17 738
CAPITAUX PROPRES	***6***	**18 541 310**	**17 668 934**
Provisions pour risques et charges		0	71
Emprunts et dettes financières		13	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	***7***	57	258
Dettes fiscales et sociales	***7***	3 316	694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	***7***	8 227 182	7 346 358
Autres dettes	***7***	455 309	401 012
Produits constatés d'avance		12 165	8 485
Ecart de conversion - Passif		61	176
TOTAL GENERAL		**27 239 412**	**25 426 009**

2. COMPTE DE RESULTAT

En Milliers €

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS FINANCIERS		***293 089***	***457 054***
Revenu des participations		256 630	422 740
Revenu des TIAP		11 865	9 732
Revenu des autres titres immobilisés		24 346	24 472
Autres intérêts et produits assimilés		248	111
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		***-4 830***	***40***
RESULTAT FINANCIER	***8***	**288 259**	**457 095**
PRODUITS D'EXPLOITATION	***9***	***19 264***	***24 574***
Prestations de services		4 982	6 150
Subventions d'exploitation		12 155	12 764
Charges refacturées et produits divers d'exploitation		679	794
Reprises sur dépréciations d'exploitation		1 448	4 866
CHARGES D'EXPLOITATION	***10***	***-87 878***	***-77 888***
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et prêté)		-55 782	-57 290
Personnel intérimaire et mis à disposition		-21 565	-14 482
Charges de personnel		0	0
Impôts et taxes		-7 205	-4 411
Autres charges de gestion courante		-242	-219
Dotations aux amortissements		0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation		-3 084	-1 486
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-68 614**	**-53 314**
RESULTAT COURANT		**219 645**	**403 780**
PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***3***	***2 300 266***	***1 459 316***
Plus-values de cessions		217 950	584 059
Reprises sur dépréciations		2 082 316	875 256
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***3***	***-1 366 777***	***-533 850***
Moins-values de cessions		-36 953	-258 020
Dotations aux dépréciations		-1 329 824	-275 830
RESULTAT SUR OPERATIONS SUR TITRES		**933 489**	**925 465**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	***11***	**7 532**	**3 638**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	***12***	***-1 499***	***-1 700***
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**6 034**	**1 938**
IMPOTS SUR LES BENEFICES	***13***	***-19 758***	***-21 845***
RESULTAT NET		**1 139 410**	**1 309 338**

3. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers €

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net	1 139 410	1 309 338
Elimination des amortissements, des dépréciations et des provisions	-752 761	-708 631
Elimination des résultats et revenus sans incidence sur la trésorerie	452 106	-15 588
Elimination des plus & moins-values de cession	-180 997	-326 039
Variation du besoin en fonds de roulement	-33 627	952 516
FLUX NETS DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	**624 132**	**1 211 597**
DECAISSEMENTS SUR:		
Acquisitions / souscriptions / libérations de participations	-1 429 487	-1 819 488
Acquisitions / souscriptions / libérations de TIAP	-619 727	-34 339
Acquisitions / souscriptions / libérations d'autres titres immobilisés et valeurs mobilières	-63 274	-32 702
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
ENCAISSEMENTS (EN PRIX DE VENTE) SUR:		
Cessions / remboursement de participations	390 130	1 458 307
Cessions / remboursement de TIAP	330 652	6 470
Cessions / remboursement / amortissement d'autres titres immobilisés	43 880	6 716
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS	**-1 347 825**	**-415 037**
Dividendes versés aux actionnaires	-265 200	-604 000
Acquisition de trésorerie fusion FT1CI	0	31 162
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	**-265 200**	**-572 838**
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**-988 893**	**223 722**
TRESORERIE NETTE DE DEBUT DE PERIODE	**1 528 621**	**1 304 899**
TRESORERIE NETTE DE FIN DE PERIODE	**539 727**	**1 528 621**

4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Bpifrance Participations sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le compte de résultat présente toutefois une dérogation aux règles du Plan comptable général par la substitution du « Résultat financier » comme agrégat représentatif de l'activité sociale au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

4.1. Immobilisations financières

Les titres figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur valeur d'acquisition. Cette valeur s'entend y compris des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes exposés pour mener à bien l'entrée des titres dans le patrimoine de l'entreprise. S'agissant des frais d'acquisition sur opérations en cours, ils sont inscrits en Autres Actifs et font l'objet de dépréciations pour être, le cas échéant, immobilisés si l'opération aboutit. Les frais d'acquisition immobilisés donnent lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires rapportés au résultat sur une durée de 5 ans.

Hormis dans le cas de placements de trésorerie, les portefeuilles de titres de Bpifrance Participations ont vocation à être enregistrés au sein des valeurs immobilisées. Le classement entre les catégories comptables existantes répond aux règles d'affectation suivantes :

- Titres de participation

Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

- TIAP

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille sont ceux dans lesquels l'entreprise a investi afin d'en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intention de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise qui les a émis. Sont notamment portés dans cette catégorie les FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement) détenus à long terme.

- Autres titres immobilisés

Sont inscrits dans cette catégorie les obligations convertibles ou remboursables en actions.

Chaque ligne de titres fait l'objet d'un examen comparatif de sa valeur nette comptable et de sa valeur d'utilité laquelle est appréhendée, que le titre soit ou non coté, par une approche des multiples de comparables, et comparée avec l'évolution et les perspectives boursières lorsque le titre est coté pour en contrôler la cohérence. Cette approche est, le cas échéant, complétée d'une valorisation de l'entreprise à partir des flux futurs actualisés que génère son activité (méthode dite des « discounted cash-flow ») ou à partir de son actif net réévalué. S'agissant des FPCI, la valeur d'utilité est estimée en tenant compte de la valeur liquidative des parts et de la maturité des fonds.

En cas de cession, le résultat de l'opération est déterminé selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

4.2. Autres actifs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de recouvrement s'avère inférieure à leur valeur d'entrée au bilan.

Les honoraires sur opérations en cours sont comptabilisés en débiteurs divers et dépréciés dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.

5. NOTES EXPLICATIVES

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Impact de la crise sanitaire :

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie affecte les activités économiques et sociales à une échelle internationale et ses répercussions économiques sont majeures. Investi d'une mission d'intérêt général de développement des entreprises françaises, en appui des politiques publiques, Bpifrance Participations est parvenu à maintenir sa doctrine d'investissement.

Fusion-absorption de Bpifrance SA dans Bpifrance Financement :

Bpifrance SA, société-mère de Bpifrance Participations, a été absorbé par sa filiale Bpifrance Financement en date du 18 décembre 2020.
Cette opération a pour objectif d'augmenter les capacités d'action du groupe Bpifrance et de rationaliser son organisation.
A partir du 31 décembre 2020, Bpifrance Participations est donc consolidé par l'entité Bpifrance (ex-Bpifrance Financement).

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 4 janvier 2021, les actionnaires de FCA et PSA ont validé le projet de fusion des deux constructeurs automobiles afin de créer le quatrième groupe mondial. Le 18 janvier 2021, premier jour de cotation du nouveau groupe Stellantis dont la capitalisation boursière en date d'introduction en bourse était de près de 40 Mds EUR, Bpifrance a échangé ses actions PSA contre des actions Stellantis.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1. Synthèse de la variation de la valeur brute des immobilisations financières

Valeurs brutes En milliers d'€	31/12/2019	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	31/12/2020
Participations	**27 720 989**	2 550 551	-1 366 132	**28 905 408**
Créances rattachées aux participations	**98 861**	26 669	-1 701	**123 828**
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	**760 564**	1 314 517	-376 946	**1 698 134**
Autres titres immobilisés	**518 123**	29 029	-211 455	**335 696**
Dépôts de garantie	**132**	0	0	**132**
Créances rattachées aux autres titres immobilisés	**18 316**	22 094	-29 105	**11 306**
Total	**29 116 985**	**3 942 860**	**-1 985 340**	**31 074 505**

3.2. Analyse de la variation des participations

En milliers d'€	31/12/2019	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	31/12/2020
Bpifrance Capital 1 (1)	**1 229 990**	-	-83 433	**1 146 557**
Bpifrance Innovation 1 (1)	**499 990**	856 945	-	**1 356 935**
Bpifrance International Capital (1)	**354 131**	-	-	**354 131**
Bpifrance Investissement (1)	**165 289**	-	-	**165 289**
Bpifrance Mezzanine 1 (1)	**269 990**	-	-12 498	**257 492**
ETI 2020 (1)	**2 782 491**	-	-177 599	**2 604 891**
Eutelsat Communications (3)	**900 823**	-	-	**900 823**
FFI V (1)	**2 499 990**	-	-	**2 499 990**
FFI IV (1)	**2 319 990**	-	-42 384	**2 277 606**
FSI PME Portefeuille (1)	**2 249 402**	-	-350 720	**1 898 682**
LAC I SLP (2)	**-**	1 086 397	-	**1 086 397**
Lion Participation (1) / PSA (3)	**1 874 741**	-	-	**1 874 741**
Orange (4)	**4 526 570**	-	-	**4 526 570**
ST Holding (2) / ST Microélectronics (3)	**2 817 809**	-	-	**2 817 809**
Autres participations non cotées mises en équivalence (2)	**171 575**	-	-	**171 575**
Autres participations cotées (4)	**3 240 576**	30 351	-470 373	**2 800 553**
Autres participations non cotées (5)	**1 817 633**	576 859	-229 125	**2 165 367**
Total	**27 720 989**	**2 550 551**	**-1 366 132**	**28 905 408**

(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe Bpifrance
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance
(4) Participations cotées non consolidées
(5) Participations non cotées non consolidées

Le portefeuille de titres de participation de Bpifrance Participations est constitué d'apports de la Caisse des Dépôts et de l'Etat en date du 15 juillet 2009, des apports en date du 12 juillet 2013 de Bpifrance SA dans le cadre de la création de Bpifrance Participations et d'acquisitions directement effectuées par Bpifrance Participations sous forme d'achats de titres ou de souscriptions à des augmentations de capital.

Les acquisitions de l'exercice 2020 sont principalement constituées par la souscription aux parts des fonds Lac I SLP et Bpifrance Innovation 1.

Les diminutions observées au cours de l'exercice 2020 concernent principalement :

- Ingenico (autres participations cotées) : Afin de créer le quatrième acteur mondial des services de paiement, Worldline et Ingenico ont décidé de se rapprocher. L'opération a pris la forme d'une offre publique initiée par Worldline sur les titres d'Ingenico. Bpifrance Participations a apporté à Worldline la totalité de ses titres Ingenico, soit 3 384 971 actions pour un montant de 367 M€. En contrepartie, Bpifrance participations a reçu :
  - 77 M€ en numéraire, en échange de 625 095 actions Ingenico, et
  - 5 329 417 actions Worldline valorisées à 339 M€, en échange de 2 759 876 actions Ingenico.

- FSI PME Portefeuille : Le 15 mai 2020, Bpifrance Participations, associé unique de la société, a réalisé une réduction du capital social de la société par voie de minoration de la valeur nominale des parts pour 350 M€.

3.3. Analyse de la variation et valeur estimative des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

En milliers d'€	31/12/2019	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	31/12/2020
Titres cotés	**509 010**	965 683	-312 894	**1 161 799**
Titres non cotés et Parts de FPCI	**251 553**	348 834	-64 052	**536 335**
Total	**760 564**	**1 314 517**	**-376 946**	**1 698 134**

En 2020, les principales variations concernent l'acquisition du titre coté Worldline pour un montant de 790 M€ (339 M€ issus de l'échange des titres Ingenico et 451 M€ acquis sur le marché) ainsi que la cession de Vivendi pour 308 M€.

En milliers d'€	31/12/2019			31/12/2020		
Décomposition de la valeur estimative :	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
- au coût de revient	56 149	56 149	56 149	277 447	277 447	277 447
- au cours de bourse (1)	509 010	449 861	552 394	0	0	0
- d'après la situation nette	0	0	0	0	0	0
- d'après la situation nette réestimée	156 612	149 055	84 412	152 926	144 193	72 750
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	0	0	0	0	0	0
- d'après une valorisation multicritères	38 793	37 793	93 207	1 267 762	1 123 293	1 293 218
Valeur estimative du portefeuille de TIAP	**760 564**	**692 858**	**786 162**	**1 698 135**	**1 544 933**	**1 643 415**

(1) A partir de l'exercice 2020, le cours de bourse utilisé dans la détermination de la valeur d'utilité est remplacé par une valorisation multicritères plus en adéquation avec les spécificités du portefeuille.

3.4. Analyse de la variation des autres titres immobilisés

En milliers d'€	31/12/2019	Acquisitions / augmentations	Diminutions	31/12/2020
Autres titres immobilisés	**518 123**	29 029	-211 455	**335 696**
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	**18 316**	22 094	-29 105	**11 306**
Total	**536 439**	**51 123**	**-240 560**	**347 002**

Les diminutions sur les autres titres immobilisés sont principalement constituées par le remboursement des obligations CMA CGM (116 M€) et Limagrain (75 M€).

3.5. Dépréciations sur immobilisations financières

En milliers d'€	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Participations	**-4 770 387**	**-1 297 765**	**2 063 282**	**-4 004 869**
DBV (4)	-14 505	-67 737	-	-82 242
Eutelsat (3)	-234 228	-178 336	-	-412 563
Orange (4)	-1 094 401	-374 346	-	-1 468 747
TechnipFmc (4)	-334 655	-294 558	-	-629 213
Vallourec (4)	-506 714	-140 627	-	-647 340
ST Holding (2)	-1 913 247	-	1 913 247	-
Autres participations non cotées mises en équivalence (2)	-171 575	-	-	-171 575
Autres participations cotées (4)	-289 462	-25 126	96 148	-218 439
Autres participations non cotées (5)	-211 599	-217 036	53 887	-374 748
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	**-136 578**	**-30 302**	**13 679**	**-153 201**
Titres cotés	-128 022	-29 126	13 679	-143 468
Titres non cotés et Parts de FPCI	-8 557	-1 176	-	-9 733
Autres titres immobilisés	**-271 249**	**-1 451**	**5 277**	**-267 423**
Autres titres immobilisés	-263 161	-1 451	5 277	-259 336
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	-8 088	-	-	-8 088
Créances rattachées aux participations	**-86 963**	**-305**	**78**	**-87 190**
Créances rattachées aux participations	-81 158	-	78	-81 080
Intérêts courus sur créances ratt aux participations	-5 805	-305	-	-6 110
Total	**-5 265 177**	**-1 329 823**	**2 082 316**	**-4 512 684**

(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe Bpifrance
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance
(4) Participations cotées non consolidées
(5) Participations non cotées non consolidées

Une reprise nette de 752,5 M€ a été comptabilisée sur la période.
La reprise de provision sur le titre ST Holding fait suite à l'utilisation d'une valorisation multicritères dans la détermination de la valeur d'utilité (cf. note 3.3).

NOTE 4 : CREANCES

En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2020				
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :						
Créances rattachées à des participations	***11 898***	***123 828***	***-87 190***	***36 638***	***36 638***	***-***
Créances de l'actif circulant :						
Clients et comptes rattachés	***6 612***	***8 081***	***-327***	***7 754***	***8 081***	***-***
Comptes clients	3 808	2 694	-327	2 367	2 694	-
Clients - Factures à établir	2 803	5 387	-	5 387	5 387	-
Autres créances	***38 890***	***132 900***	***-2 796***	***130 104***	***130 104***	***-***
Créances fiscales	3 957	4 064	-	4 064	4 064	-
Débiteurs divers - Immobilisations en cours	-	2 796	-2 796	-	-	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir / Acomptes	25	43	-	43	43	-
Autres créances	25 483	12 093	-	12 093	12 093	-
Créances sur cession d'immo. financières	9 425	113 904	-	113 904	113 904	-

Les créances rattachées à des participations sont constituées des avances en compte courant réalisées et des intérêts courus non échus.

Les créances clients et comptes rattachés concernent principalement les facturations de l'activité Accompagnement.

Les débiteurs divers enregistrent les honoraires relatifs aux dossiers d'investissements non encore conclus ; ce poste fait l'objet d'une dépréciation sur les dossiers dont il n'est pas possible de prévoir l'issue à la date d'arrêté (cf. point 4.2 Autres actifs des principes et méthodes comptables).

Les autres créances sont constituées de l'avance d'impôt sur les sociétés faite à Bpifrance dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les créances sur cession d'immobilisations financières concernent principalement un différé de paiement des cessions de titres de participations.

NOTE 5 : DISPONIBILITES

Les disponibilités correspondent aux comptes à vue ouverts auprès de la Caisse des Dépôts, de Natixis et de l'Agence France Trésor.

L'évolution de la trésorerie est retracée dans le « Tableau des flux de trésorerie » présenté dans les états de synthèse.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

En milliers d'€	31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Augmentation de capital	Distribution de dividendes	Résultat 2020	Provisions réglementées	31/12/2020
Capital social	15 931 803						15 931 803
Prime d'apport	210 919						210 919
Prime d'émission	-						0
Réserve légale	252 534	65 467					318 001
Report à nouveau	96 601	828 671					925 273
Acomptes sur dividendes répartis en attente d'affectation	-150 000	415 200		-265 200			0
Résultat de l'exercice	1 309 338	-1 309 338			1 139 410		1 139 410
Provisions réglementées	17 738					-1 833	15 905
TOTAL	**17 668 934**	**0**	**0**	**-265 200**	**1 139 410**	**-1 833**	**18 541 310**

Le capital social est composé de 2 417 572 473 actions d'une valeur nominale de 6,59€, entièrement libérées.

Les capitaux propres de Bpifrance Participations incluent 15,9 M€ d'amortissements dérogatoires constatés au titre de l'étalement des frais d'acquisition immobilisés des titres en portefeuille.

NOTE 7 : DETTES

En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2020					
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes							
Emprunts et dettes financières divers	*21*	*13*	-	*13*	*13*	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*258*	*57*	-	*57*	*57*	-	-
Dettes fiscales et sociales	*694*	*3 316*	-	*3 316*	*3 316*	-	-
Dettes fiscales	649	3 268	-	3 268	3 268	-	-
Dettes sociales	45	48	-	48	48	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*7 346 358*	*8 227 182*	-	*8 227 182*	*1 922 834*	*4 395 386*	*1 908 962*
Autres dettes	*401 012*	*455 309*	-	*455 309*	*455 309*	-	-

Les dettes sur immobilisations représentent la partie restant à appeler du capital émis par les FPCI dont Bpifrance Participations détient des parts :

- Fonds FFI V : 2 305,2 M€
- Fonds ETI 2020 : 1 380,8 M€
- Fonds Innovation 1 : 1 206,6 M€
- Fonds FFI IV : 1 171,5 M€
- Fonds LAC I SLP : 717,9 M€
- Fonds Bpifrance Capital 1 : 563,5 M€
- Fonds Bpifrance Mezzanine 1 : 173,4 M€
- Autres FPCI : 708.3 M€

TOTAL **8 227,2 M€**

Les autres dettes concernent principalement la mise à disposition d'une partie de la trésorerie de la société FSI-PME portefeuille selon la convention de trésorerie conclue entre les deux parties le 26 Avril 2019.
A la clôture de l'exercice, cette avance s'élève à 419 M€ auxquels viennent s'ajouter 87 K€ d'intérêts courus non échus.

NOTE 8 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers		
Revenus des participations	**256 630**	**422 740**
Eutelsat Communications	40 997	58 501
ST Holding	18 496	26 867
Lion Participations (PSA)	-	87 736
Orange	152 532	177 954
Autres	44 605	71 682
Revenus des TIAP	**11 865**	**9 732**
Revenus des autres titres immobilisés	**24 346**	**24 472**
Autres intérêts et produits assimilés	**248**	**111**
Comptes bancaires ouverts à la CDC	2	83
Autres	246	28
Autres produits financiers	**395**	**1 821**
Gains de change	324	1 821
Ecarts de conversion	71	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	**-5 225**	**-1 781**
Résultat financier	**288 259**	**457 095**

NOTE 9 : PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services	**4 982**	**6 150**
Subventions d'exploitation	**12 155**	**12 764**
Charges refacturées et produits divers d'exploitation	**679**	**794**
Autres produits activités annexes	14	155
Rémunérations versées aux administrateurs	665	638
Autres produits d'exploitation	-	1
Reprises sur dépréciations d'exploitation	**1 448**	**4 866**
Produits d'exploitation	**19 264**	**24 574**

La variation des produits d'exploitation est principalement constituée d'une diminution des reprises sur dépréciations. Pour rappel, en 2019, une reprise de provision liée à la CVAE avait été enregistrée (4,5 M€).

NOTE 10 : CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et mis à disposition)	**-55 782**	**-57 290**
Achats de fournitures et petit équipement	-27	-3
Sous-traitances	-32 213	-30 751
Locations	-54	-4
Honoraires sur dossiers d'investissement	-2 111	-6 351
Autres honoraires	-19 336	-15 659
Autres achats et charges externes	-2 042	-4 523
Personnels intérimaires et mis à disposition	**-21 565**	**-14 482**
Personnel intérimaire	-5	-
Personnel mis à disposition	-21 560	-14 482
Charges de personnel	**-**	**-**
Impôts et taxes	**-7 205**	**-4 411**
Autres charges de gestion courante	**-242**	**-219**
Dotations aux amortissements	**-**	**-**
Dotations aux dépréciations d'exploitation	**-3 084**	**-1 486**
Charges d'exploitation	**-87 878**	**-77 888**

Les charges de sous-traitance concernent les prestations de conseil et d'assistance fournies par Bpifrance Investissement.

Les honoraires sur dossiers d'investissement correspondent aux dépenses effectuées pour étudier des dossiers qui n'ont pas débouché sur un investissement. Les dépenses sur les investissements en cours d'étude sont portées en débiteurs divers au bilan. Elles font l'objet de "dotations aux dépréciations d'exploitation" (cf. point 4.2. Autres Actifs des principes et méthodes comptables).

Les autres honoraires regroupent pour l'essentiel les dépenses liées aux honoraires de commissariat aux comptes, les honoraires de communication, et les honoraires de l'activité d'Accompagnement.

L'augmentation du personnel mis à disposition est principalement liée à l'activité d'Accompagnement.

NOTE 11 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels de l'exercice 2020 sont composés des reprises aux amortissements dérogatoires (3,3 M€) et du remboursement de CVAE relatif aux exercices 2017 et 2018 (4,2 M€).

NOTE 12 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2020 sont composées des dotations aux amortissements dérogatoires relatifs aux frais d'acquisition immobilisés pour un montant de 1,5 M€.

NOTE 13 : IMPOTS

En milliers d'€	Bases imposables à taux plein	
	31/12/2020	31/12/2019
Résultat financier	46 522	59 444
Résultat d'exploitation	-63 915	-64 737
Résultat sur opérations sur titres	79 755	74 201
Résultat exceptionnel	6 034	1 938
Bases d'impôt à taux plein	**68 395**	**70 845**

En raison notamment de l'importance des plus-values et reprises pour dépréciations sur titres de participation bénéficiant du régime du long terme, le résultat fiscal imposable au taux normal s'élève à 68,4 M€ générant une charge d'impôt sur les sociétés de 19,8 M€.

Bpifrance Participations fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la mère intégrante est Bpifrance comprenant Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export, Bpifrance Courtage, Auxifinances, Lion Participations. Bpifrance Participations calcule individuellement et acquitte son impôt sur les sociétés auprès de Bpifrance.

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement d'investissements décomposés par métier et par programme

Bpifrance Participations est engagé à financer les besoins des différents véhicules d'investissement, via sa filiale détenue à 100%, FSI PME Portefeuille (FPP). Au 31 décembre 2020, les souscriptions non libérées FPP s'élèvent à 955 M€, dont une partie correspond à des souscriptions en direct de FPP dans des véhicules d'investissement, soit 632 M€ et une autre partie correspond à l'engagement résiduel de FPP dans le Fonds de Fonds PME, soit 323 M€.

Le Fonds de Fonds PME (FF PME) créé le 1er janvier 2015, est issu de l'absorption des fonds FFFI III prime et FFI 2 prime par le fonds FFIB prime. Il est souscrit à 100% par FPP pour 1,65 Md€ et souscrit dans les fonds gérés suivants : FIC (174 M€), FIC 2 (180 M€), FIC 3 (146 M€), FIC 5 (195 M€), FIR 1 (380 M€), FIR 2 (100 M€), FIR 4 (150 M€), AEM (30 M€), FSB (5 M€), FSFE (20 M€), Croissance Rail (10 M€), FDEN (27 M€), Bois 2 (22 M€), et Mode et Finance 2 (18 M€).

La décomposition par métier des engagements résiduels de Bpifrance Participations, FPP et FF PME est détaillée ci-dessous :

Métier Innovation

Les engagements résiduels du métier Innovation s'élèvent à 1,4 Md€, et sont portés en direct par Bpifrance Participations sur les fonds Bpifrance Innovation I – Compartiment Large Venture 2 (734 M€) levé en 2020, Bpifrance Innovation I – Compartiment Venture (472 M€), Bpifrance Capital I (88 M€), Bpifrance Mezzanine I (6 M€), Innobio (5 M€), Innobio 2 (57 M€), FSN PME (51 M€) et Patrimoine et Création 2 (9 M€). Il n'y a aucun engagement hors bilan porté par FPP sur le métier Innovation.

Métier Small Cap – Direction du Capital Développement

Les engagements résiduels du métier Small Cap s'élèvent à 0,7 Md€, dont 588 M€ portés en direct par Bpifrance Participations. Cet engagement se répartit entre 344 M€ sur Bpifrance Capital I, 62 M€ sur Bpifrance Mezzanine I, 62 M€ sur le Fonds Bois et Eco-Matériaux (levé fin 2020), 50 M€ sur le fonds France Investissement Tourisme 2 (levé en 2020), 48 M€ sur le Fonds de renforcement des PME (levé en 2020), 13 M€ sur le Fonds Avenir Soutien Tourisme (levé en 2020) et 8 M€ sur France Investissement Tourisme.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Small Cap s'élèvent à 104 M€. Ces engagements se concentrent principalement sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 17 M€ dans FIR 1, de 29 M€ dans FIR 2, de 11 M€ dans FIR 4, de 3 M€ dans Bois 2, de 7 M€ dans Mode et Finance 2, de 8 M€ dans FSFE, de 3 M€ dans Croissance Rail, de 10 M€ dans FDEN et de 0,7 M€ dans le FSB. Le reste des engagements résiduels se concentrent sur FIR 3 pour 16 M€, directement souscrit par FPP.

Métier Fonds de fonds

Les engagements résiduels du métier Fonds de fonds s'élèvent à 4,2 Md€, dont 3,6 Md€ portés en direct par Bpifrance Participations qui se répartissent sur FFI V pour 2,3 Md€, FFI IV pour 1,2 Md€, le Fonds de fonds Digital pour 16 M€, les fonds Averroès II et III pour 20 M€ et des fonds affiliés pour 84 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Fonds de fonds s'élèvent à 617 M€. Cet engagement se répartit principalement sur FFFI 3 (217 M€), FPMEI (211 M€), FFI 2 (84 M€), FFI B (39 M€), FFI A (14 M€), FFT3 (2 M€), FPCR 2000 (1 M€) et FCIR (1 M€). Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds affiliés pour 49 M€.

Métier Mid & Large Cap

Les engagements résiduels du métier Mid & Large Cap s'élèvent à 2,7 Md€ concentrés sur Bpifrance Participations en direct pour 2,6 Md€. Ces engagements portent sur le fonds ETI 2020 pour 1,38 Md€, le fonds Lac I (levé en 2020) pour 718 M€, Bpifrance Dette Privée 2 (levé en 2020) pour 166 M€, Bpifrance Capital I pour 131 M€, Bpifrance Mezzanine I pour 106 M€, sur les fonds automobiles (FAA et FAA rang 2) pour 51 M€, sur FIC 4 pour 31 M€, sur FIC Dette Privée pour 29 M€ et sur des fonds affiliés pour 10 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 54 M€. Ces engagements se concentrent sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 11 M€ dans FIC 5, de 32 M€ dans FIC 2, de 7 M€ dans FIC 3 et de 3 M€ dans FIC.

Une partie des engagements présentés ci-dessus est encadrée par différentes conventions et matérialisée par les programmes d'investissements suivants :

Programme FSI PME Innovation

Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées de FPP relatifs au programme PME Innovation s'élèvent au 31 décembre 2020 à 215 M€ principalement portés par le fonds FPMEI.

Programme FSI France Investissement

Le programme FSI France Investissement a été entièrement engagé pour un total de 2,4 Md€ de 2006 à fin mars 2012 (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme). Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées au 31/12/2020 s'élèvent à 234 M€.

Programme FSI France Investissement 2020

Le programme FSI France Investissement 2020 d'une taille de 4 Md€ est engagé au 31/12/2020 pour un total de 3,9 Md€ (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme) porté par les fonds FFFI 3, FFI IV et Fonds de fonds PME. Au 31 décembre 2020, les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées relatives à ce programme s'élèvent à 0,7 Md€, dont 0,4 Md€ portés directement par Bpifrance Participations et 0,3 Md€ portés par FPP.

Autres engagements : cf. note 16

NOTE 15 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination : Bpifrance

Forme : Société Anonyme
Au capital de 5 440 000 000 €
Adresse du siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
RCS : 507 523 678

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site www.bpifrance.fr

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Un engagement de 50 M€ a été reçu en 2019 dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'Epic Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'Accompagnement. 7,7 M€ ont été engagés sur l'exercice 2020.
Les autres opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

NOTE 17 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations versées aux administrateurs s'établissent à 225 634,41€.

9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
BPIFRANCE PARTICIPATIONS
27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
94710 MAISONS-ALFORT CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPIFRANCE PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les immobilisations financières sont évaluées à la clôture de l'exercice selon leur valeur d'utilité (paragraphe 4.1 de l'annexe des comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 17 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	MAZARS
Pierre Clavié	Jean LATORZEFF Matthew Brown

2021.03.17 19:43:53 +01'00'

Signature numérique de Matthew BROWN
Date : 2021.03.17 18:43:53 +01'00'

9.2. Rapport spécial sur les conventions réglementées

mazars

61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie
France

pwc

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Bpifrance Participations

Société anonyme
Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94 710 Maisons-Alfort
Capital social : €.15 931 802 597,07

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la Bpifrance Participations,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrats de prestation de services (et protocole tarifaire afférent) avec la CDC relatifs au secrétariat financier, au Back Office et à la réception et la transmission d'ordres

Pour information, l'entité FSI (fonds stratégique d'investissement) correspond aujourd'hui à Bpifrance Participations.

Partie cocontractante : La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Administrateurs représentants la CDC

Nature et objet :

Ces trois contrats de Prestation de Services, autorisés par votre Conseil d'administration du 1er juin 2010, couvrent les prestations de services relatives :

- au secrétariat financier des titres détenus par le FSI,
- au Back Office des titres détenus par le FSI dans des sociétés cotées et non cotées, et
- à la réception et la transmission des ordres.

Le montant de la rémunération due à la CDC au titre de ces trois contrats de prestation de services et les modalités de paiement de cette rémunération sont fixés dans le Protocole, dont la conclusion a, elle aussi, été autorisée par votre Conseil d'administration du 1er juin 2010 (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2010) et par les avenants au contrat de prestation de service et de réception transmission d'ordres et au protocole tarifaire relatif aux contrats de prestation de services conclus entre la CDC et le FSI qui ont été autorisé par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011 (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012). Les avenants ont pris effet de façon rétroactive au 1er janvier 2011.

Modalités :

- Entrée en vigueur des trois Conventions de Prestation de Services rétroactivement à compter du 1er janvier 2009 pour une durée de 24 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Entrée en vigueur du Protocole rétroactivement à compter du 1er janvier 2010 pour une durée

de 12 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Le Protocole précise en son paragraphe 3.1 que, conformément aux stipulations de chacun des Contrats de Prestation de Services, la rémunération due au titre de chacun desdits contrats sera égale à l'ensemble des coûts engagés par la CDC au titre de l'accomplissement des prestations.

La CDC et le FSI ont convenu de modifier par avenant :
- Le Contrat de Prestation de Services et de réception-transmission d'ordres (RTO) afin de préciser les modalités dans lesquelles la CDC réalise les opérations de swap de change au nom et pour le compte du FSI.
- Le Protocole afin de préciser la description du mode de calcul de la rémunération de la CDC au titre du contrat de prestation de services relatif au Middle Office des titres détenus par le FSI dans des sociétés cotées et non cotées et préciser la rémunération qui sera versée par le FSI à la CDC dans le cadre des opérations de swap de change qui seront réalisées par la CDC au nom et pour le compte du FSI.

En application de ces contrats, au titre de l'exercice 2020, les montants relatifs à ces prestations de services comptabilisés dans les comptes de Bpifrance Participations se présentent comme suit :
- Services relatifs au Secrétariat financier : 295 814,57 € TTC ;
- Services relatifs au Back Office : 157 791,11 TTC ;
- Réception et transmission d'ordres : - 134 893,36 € TTC.

Convention FSI France Investissement 2020

Pour information, l'entité FSI (fonds stratégique d'investissement) correspond aujourd'hui à Bpifrance Participations. De même l'entité Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Entreprises correspond aujourd'hui à Bpifrance Investissement.

Partie cocontractante : La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Administrateurs représentants la CDC et administrateur représentant l'Etat

Nature et objet :

La convention FSI France Investissement 2020 conclue par le FSI avec la CDC, l'Etat et CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement) a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 février 2012 (et approuvée par l'assemblée générale du 14 juin 2012).

Modalités :
- Un programme public d'accompagnement du capital-risque et du capital-développement a été mis en place. Ce programme, qui prendra le relais du programme FSI France Investissement à partir de 2012, définit le rôle de l'Etat, de la CDC, du FSI et de CDC Entreprises.
- La durée de ce programme est de 10 ans à compter du 1er janvier 2012, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention n'a eu aucun effet financier sur l'exercice 2020 dans les comptes de Bpifrance Participations.

Avenant au pacte d'actionnaires relatif à Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A

Pour information, l'entité FSI (fonds stratégique d'investissement) correspond aujourd'hui à Bpifrance Participations.

Partie cocontractante : La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Administrateurs représentants la CDC

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires conclu le 31 janvier 2007 (tel que modifié par avenants en date du 29 septembre 2008 et du 16 juin 2009) relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A, a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 24 juin 2013 (et approuvé par l'assemblée générale du 14 mai 2014).

Modalités :

Dans le cadre de la constitution de Bpifrance et de l'apport en nature des titres de la Société FSI à BPI Groupe, le FSI devait conclure un avenant au pacte d'actionnaires relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A afin que le FSI puisse conserver sa participation dans Tyrol sans avoir à la rétrocéder à la CDC.

Cet avenant prévoit toutefois que dans le cas où le FSI cesserait d'être contrôlée, directement ou indirectement, au sens de l'article L233-3 du code de commerce par la CDC, la Société sera tenue de rétrocéder sa participation dans Tyrol à la CDC.

Cette convention n'a eu aucun effet financier sur l'exercice 2020 dans les comptes de Bpifrance Participations.

Convention d'assistance et de conseil en investissement ETIGE entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante : Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 11 février 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

À la suite du transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, d'acquérir ou de céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à prix coûtant sur la base du budget ETI (Entreprises de Taille Intermédiaires)/GE (Grandes Entreprises) augmenté des charges de structure annuelles, comme ce qui a été convenu et arrêté lors de la création du Fonds ETI 2020.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2020, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 18 687 898,22 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

Convention d'assistance et de conseil en investissement Large Venture entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante : Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au moins élevé des montants suivants :

- 2% (hors taxes) par an de l'enveloppe de 500 000 000 € dédiés à l'activité Large Venture,

Ou:

- le plus élevé des deux montants suivants : (i) 3% (hors taxes) de la valeur brute des participations diminuée du coût d'acquisition des participations cédées, ou (ii) 1,4% (hors taxes) du montant de 500 000 000 € dédiée à l'activité Large Venture.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2020, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 12 000 000,00 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante : Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

La mise en place de cette convention intervient également dans le cadre de la restructuration du pôle Investissement de Bpifrance et du transfert des moyens humains à Bpifrance Investissement.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2020, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 55 700 € HT.

Convention d'assistance et de conseil en investissement « autres participations » entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante : Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 27 juin 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au produit de la valeur brute des investissements en portefeuille (ou, en cas d'investissement au travers de fonds, au produit de la valeur brute des montants souscrits net des amortissements) au premier jour de chaque trimestre civil et d'un pourcentage s'élevant à :

- 2% HT si l'investissement est fait directement dans des sociétés opérationnelles ou des holdings de détention de sociétés opérationnelles,
- 0,25% HT si l'investissement est fait au travers de fonds ou d'autres entités de capital-investissement ainsi que dans des organismes de placement collectifs,
- 1% HT si l'investissement est fait au travers de fonds étrangers ou d'autres entités de capital-investissement étrangères.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2020, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 1 951 829,78 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

Mandat relatif au back-up des opérations de marché

Pour information, l'entité Bpifrance Financement correspond aujourd'hui à Bpifrance.

Partie cocontractante : Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Convention signée entre Bpifrance Participations et Bpifrance Financement permettant à cette dernière de se substituer à Bpifrance Investissement pour la réception transmission d'ordres sur les marchés financiers autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015 (et approuvée par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :

Au titre de cette convention, Bpifrance Participation mandate Bpifrance Financement pour la transmission, sur les marchés financiers, des ordres relatifs à l'acquisition ou à la cession de tout type de titres financiers et à l'acquisition ou à la cession de tout type d'actifs financiers. La négociation sera réalisée par le département Marchés de la Direction des Opérations Finance (DOF) avec le concours du Middle Office de Bpifrance Investissement sur la base de relevés de décisions ou de comptes rendus établis par le Comité d'investissement, le Conseil d'administration ou le représentant légal de Bpifrance Participations, ou toute personne ayant reçu une délégation dans ce domaine.

Une rémunération forfaitaire de 20 000 € HT est due en cas d'activation des services de Bpifrance Financement.

Cette convention n'a eu aucun effet financier sur l'exercice 2020 dans les comptes de Bpifrance Participations.

Convention de prestation de services dans le cadre de la conclusion par Bpifrance Participations de contrats financiers et instruments dérivés

Partie cocontractante : Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Convention de prestation de services dans le cadre de la mise en place de contrats financiers et instruments dérivés par Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'administration du 30 juillet 2015 (et approuvée par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :

Au titre de cette convention, Bpifrance Participations sera amenée à contracter des opérations sur des instruments dérivés (principalement des equity-swaps) et délèguera toute la gestion back-office et middle-office à Bpifrance Financement.

Cette convention n'a eu aucun effet financier sur l'exercice 2020 dans les comptes de Bpifrance Participations.

Pacte d'actionnaires relatif à la participation dans Orange

Partie cocontractante : La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Administrateur représentant l'Etat

Nature et objet :

Nouveau pacte d'actionnaire relatif à la participation dans Orange signé entre Bpifrance Participations et l'Etat a pour objet la formalisation du concert existant entre Bpifrance Participations et la République Française du chef de leurs participations respectives dans Orange. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015 (et approuvé par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :

- La durée de ce pacte d'actionnaires est de deux ans, renouvelable et sera caduc dès lors que les deux parties détiendront moins de 5% du capital et des droits de vote ;
- Le pacte prévoit une concertation préalablement au vote des résolutions d'Assemblée générale : engagement d'échanger les points de vue respectifs et à rechercher une position commune sur les résolutions, sans toutefois que les parties ne soient tenues d'y parvenir ;
- L'instance de concertation aura aussi pour objet de permettre aux parties de se concerter sur leurs décisions de conversion de leurs titres Orange et de constater les déclarations à effectuer, notamment à l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des obligations statutaires, légales ou réglementaires relatives au nombre ou au pourcentage de droits de vote qu'elles détiennent ;
- L'Etat assumera seul la responsabilité d'un franchissement à la hausse du seuil de pourcentage des droits de vote déclenchant une offre publique obligatoire.

Cette convention n'a eu aucun effet financier sur l'exercice 2020 dans les comptes de Bpifrance Participations.

Contrat de prêt en cas de stress de trésorerie de Bpifrance Financement

Pour information, l'entité Bpifrance Financement correspond aujourd'hui à Bpifrance. Par ailleurs, l'entité Bpifrance SA a été radiée.

Partie cocontractante : Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 14 décembre 2016 (et approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2017).

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fera à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité.

Les prêts consentis au titre de la Convention feront l'objet d'un décaissement en une seule fois uniquement et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance Participations détenus deux jours ouvrés avant la date de

mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la Caisse des dépôts ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois. Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention. La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans.

Cette convention n'a eu aucun effet financier sur l'exercice 2020 dans les comptes de Bpifrance Participations.

Les commissaires aux comptes,

Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit
Courbevoie, le 17 mars 2021	Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2021

Signature numérique de Matthew BROWN
Date : 2021.03.17 18:46:37 +01'00'

2021.03.17 19:42:47 +01'00'

Matthew BROWN Jean LATORZEFF Pierre CLAVIE

10. ANNEXES :

ANNEXE 10.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2020

Filiales et participations (en K€)				Informations financières									
				Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital													
Filiales (plus de 50% du capital détenu)													
FSI-PME PORTEFEUILLE	Siren 492 670 260	27 av du Gl Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	1 931 700	295	100,0%	1 898 682	1 898 682	-	-	-	(5 462)	-
Lion Participations	Siren 632 013 843	27 av du Gl Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	562 409	52 070	100,0%	1 874 741	1 874 741	-	-	-	(2 074)	-
Bpifrance Investissement	Siren 433 975 224	27 av du Gl Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	20 000	35 858	100,0%	165 289	165 289	-	-	227 852	24 906	8 000
Bpifrance International Capital	Siren 504 586 363	27 av du Gl Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	355 415	(54 754)	100,0%	354 131	354 131	-	-	1 681	18 482	-
Participations (10 à 50% du capital détenu)													
STMicroelectronics Holding N.V.		1118 BH Luchthaven Schiphol Amsterdam - Netherlands	(4)	750 002*	(525 412)*	50,0%	2 817 809	2 817 809	-	-	-	35 826*	15 572
Eutelsat Communications	Siren 481043040	70 rue Balard - 75015 Paris	(3)	230 545	848 100	20,0%	900 823	488 260	-	-	1 278 300	312 200	40 997
Vallourec	Siren 552142200	27 av du Gl Leclerc - 92100 Boulogne Billancourt	(2) (3)	229	1 128 393	14,6%	694 261	46 920	-	-	1 696 000	(567 221)	-
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société													
Filiales (plus de 50% du capital détenu)							55 792	26 015	-	-			-
Participations (10 à 50% du capital détenu)							1 016 270	748 375	73 981	-			-

*Données en USD converties au cours du 30/09/2020
(1) Chiffres issus des comptes sociaux de la société
(2) Chiffres issus des comptes consolidés, le montant du résultat correspond au résultat net part du Groupe
(3) Pour l'essentiel, données basées sur une situation semestrielle
(4) Pour l'essentiel, données basées sur les données du 30 septembre 2020

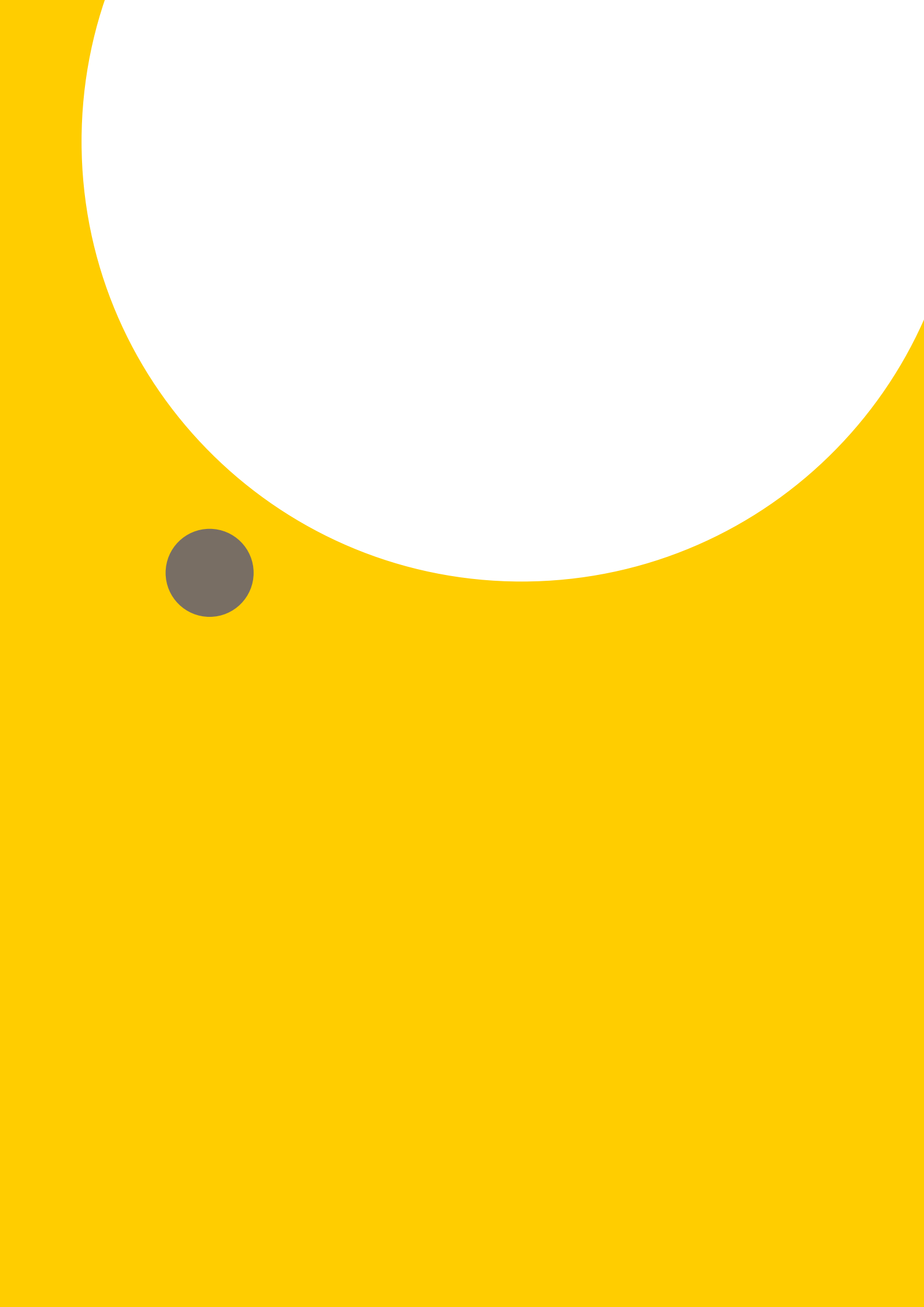

Bpifrance Participations
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 15 931 802 597,07 €
509 584 074 RCS Créteil

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr